

# Présentation du diagnostic agricole

## Communauté des Communes de la Haute Saintonge

Étude de mise en  
œuvre du SCoT



◀ Vignes à Chatenet  
- Cittànova



# Déroulé de la réunion

**Temps n°0** \_ *5 minutes*

Introduction

**Temps n°1** \_ *60 minutes*

Présentation du diagnostic agricole

**Temps n°2** \_ *30 minutes*

Échanges suite à la présentation

**Temps n°3** \_ *25 minutes*

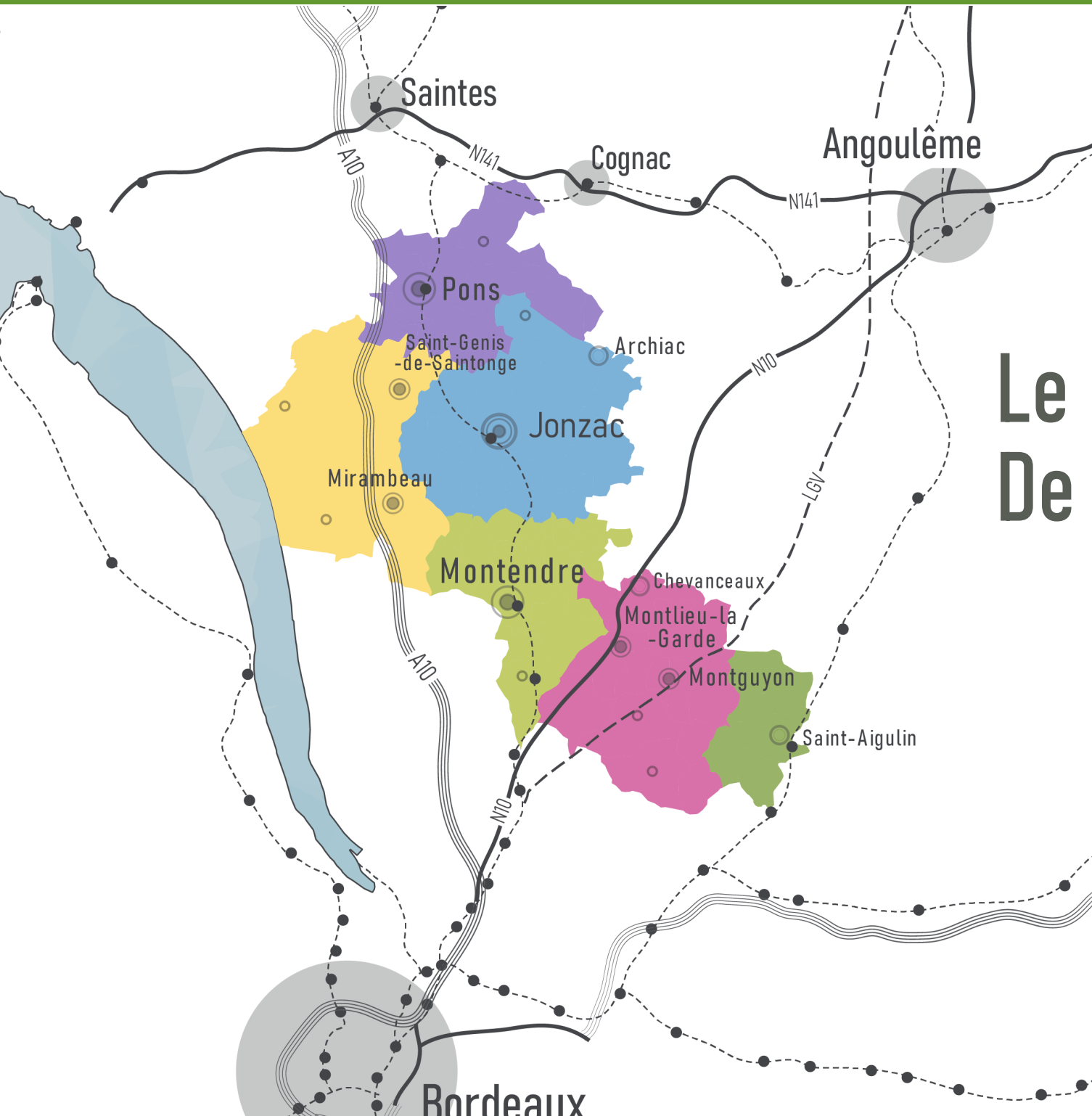
Présentation du Plan Alimentaire Territorial





# **En introduction**

**Un rappel sur la démarche  
de mise en œuvre du SCoT**



# Le SCoT De la CDCHS

défini

# 6 espaces de vie

◀ Carte de structuration de la CDCHS  
- Cittanova



La notion d'«**espace de vie**» et les différentes **typologies de commune** :  
Comment se concrétise cette notion dans le document ?  
Comment va-t-elle se concrétiser dans l'aménagement du territoire ?

Elles sont notamment utilisées pour **décliner les différents objectifs du SCoT** :

La démographie,  
aujourd'hui,  
par espace de vie



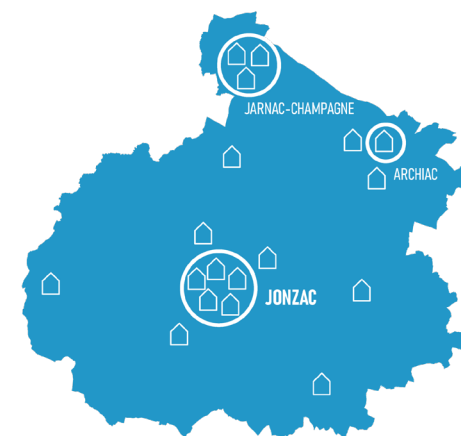
Les objectifs  
démographiques, pour  
les 10 années à venir, par  
espace de vie



Les objectifs de production  
de logement, pour les 10  
années à venir, par espace  
de vie



La règle de densité pour la  
production de logements  
des 10 années à venir, par  
typologie de commune





# 1 espace de vie = 1 identité

▼ Nuages de mots issus des conversations du territoire  
- Cittanova

JONZAC



PONS



MONTLIEU  
MONTUGYON



MIRAMBEAU

ST. GENIS DE SAINTONGE



MONTENDRE



SAINT AIGULIN



# Une agriculture d'identité partagée



# **Le diagnostic agricole**

**Présentation par espace de vie des enjeux agricoles de la CDCHS**



# Le diagnostic agricole

- 1\_L'importance du diagnostic agricole
- 2\_Des terres marquées par un climat et une topographie caractéristique
- 3\_Des pratiques qui évoluent, un métier en transition
- 4\_Une production caractéristique par espace de vie
- 5\_Quel avenir pour l'agriculture ?



◀ Vignes à Chatenet  
- Cittànova

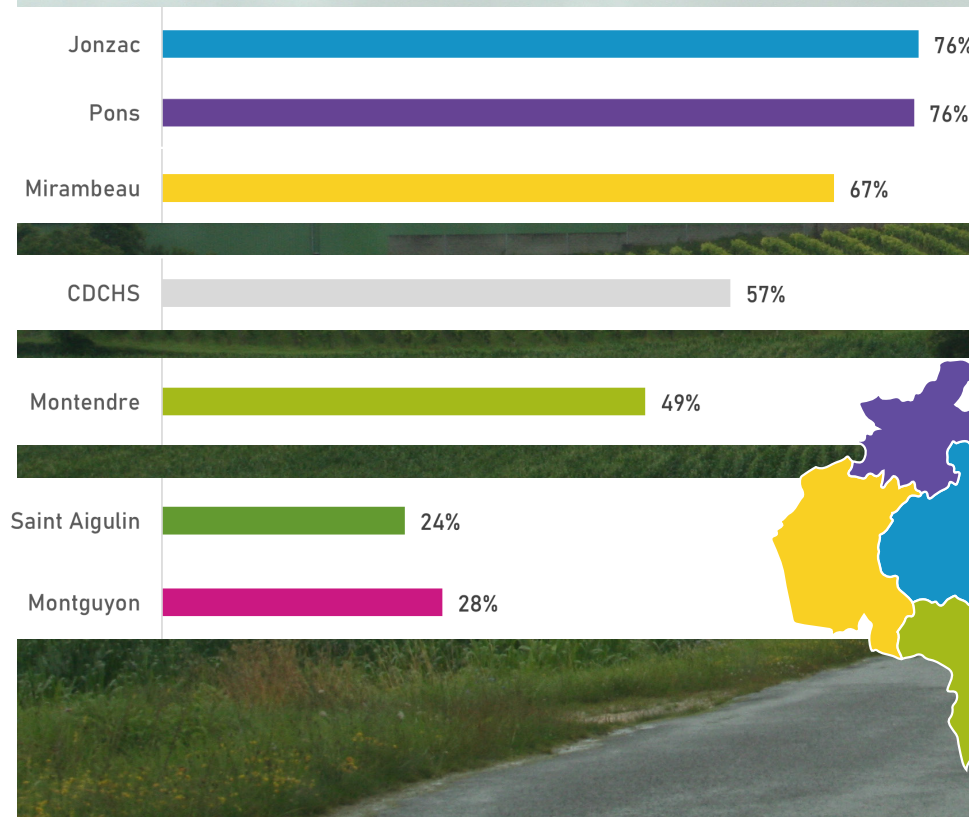




# 1\_L'importance du diagnostic agricole

Le caractère rural de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a contribué au maintien d'une agriculture forte et visible, notamment dans le domaine de la viticulture, qui continue de représenter une part importante des emplois locaux.

» La **Surface Agricole Utile** représente plus de la **moitié** de la surface totale de la CDCHS



▲ Part de SAU dans la surface totale  
- RPG 2020

▲ Montlieu-la-Garde  
- Cittanova



## » Des enjeux déterminants pour le développement du territoire

La considération de l'agriculture dans le diagnostic territorial est donc centrale. Les exploitants agricoles sont les premiers utilisateurs de l'espace rural et les premiers sculpteurs des paysages de nos quotidiens. Ils sont les piliers de cette fonction nourricière d'une activité économique capitale. En France, si un département est encore artificialisé tous les 7 ans (320 terrains de football par jour), la nécessité de préserver le foncier agricole est désormais reconnue par tous. Le Grenelle de l'environnement (complété par les Loi ALUR et ELAN et récemment conforté par le principe de Zéro Artificialisation Nette) a d'ailleurs permis de poser des objectifs précis de réduction de la consommation des terres et des commissions départementales (CDPENAF, CDNPS,...) ont été mises sur pieds afin de garantir leur préservation.

Les espaces ouverts sont en effet essentiels pour un projet de territoire durable et cohérent puisqu'ils contribuent à :



» **Préserver un sol vivant et réversible, notamment pour les générations futures ;**



» **Former une armature structurante, produire un paysage et un cadre de vie, construire un cadre de vie équilibré, dynamique et attractif ;**



» **Créer un facteur de cohésion sociale : qualité de vie, complémentarités ville-campagne ;**



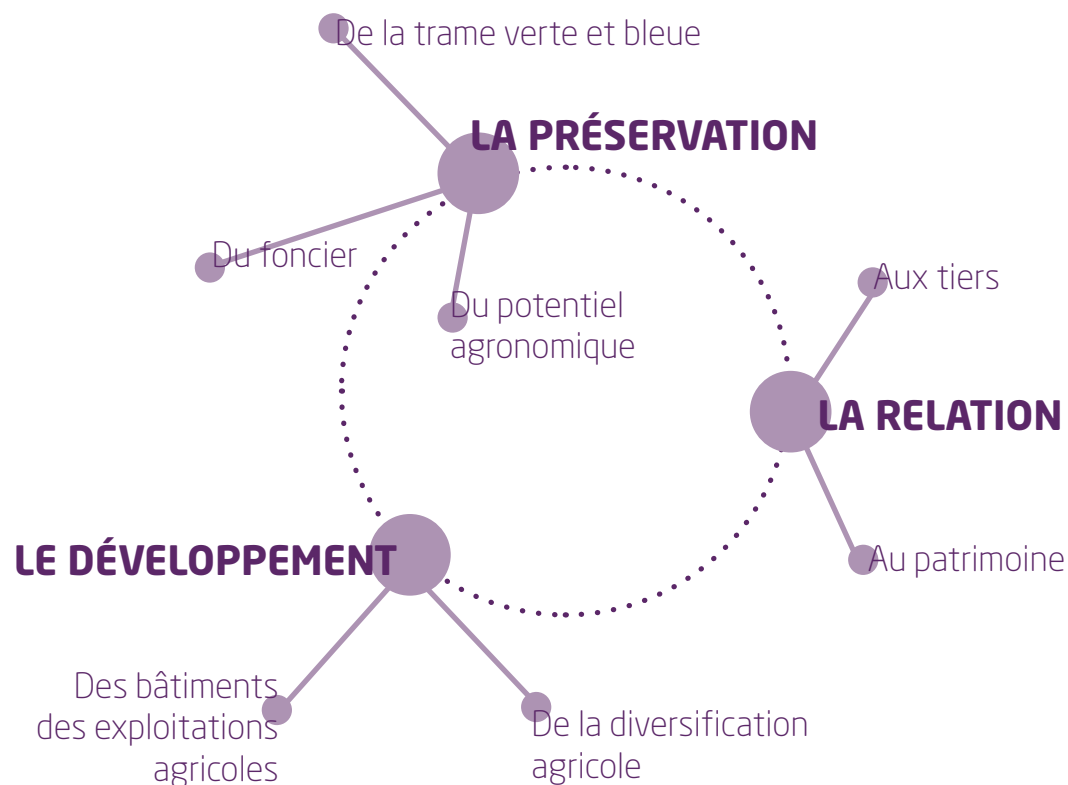
» **Répondre aux grandes urgences d'aujourd'hui et de demain : urgence alimentaire, urgence liée à l'érosion de la biodiversité, urgence climatique, crise énergétique.**



## Un diagnostic agricole, quel objectif ?

Source d'emplois, créateur de paysages et de mode de vie, activité nourricière et écologique, l'agriculture est un pilier de l'aménagement territorial. Le diagnostic agricole permet de considérer les enjeux et perspectives de développement agricole dans la définition du futur projet de territoire, tout en dressant un portrait qui cherche à refléter au plus près les réalités locales, ses dynamiques et ses besoins.

Le diagnostic agricole permet de disposer de connaissances fines et actualisées de la situation de l'activité sur le territoire et d'aiguiller la prise de décision des élus pour l'élaboration des documents d'urbanismes propres à chaque commune ou intercommunalité.



## » Les trois dimensions soulevées par le code de l'urbanisme :

L'activité agricole dans les Plans Locaux d'Urbanisme est abordée de multiples manières dans la réglementation et dans le Code de l'Urbanisme afin d'encadrer la bonne gestion économe des sols et de permettre la poursuite des activités. Ainsi, trois dimensions particulières sont soulevées :

- » La préservation du foncier, du potentiel agronomique des terres et de la TVB ;
- » Le développement de l'activité agricole et des projets de diversification ;
- » La relation aux tiers et au patrimoine.

Ces dimensions font ainsi la synthèse entre tous les usages qui entrent en relation et les potentiels d'évolution des occupations du sol en zone agricole. C'est la notion d'équilibre entre ces différents usages et les différents potentiels d'installation qui pourront être réellement mis en œuvre, que les PLU devront définir.

## » La méthodologie appliquée pour un diagnostic agricole au plus près des réalités

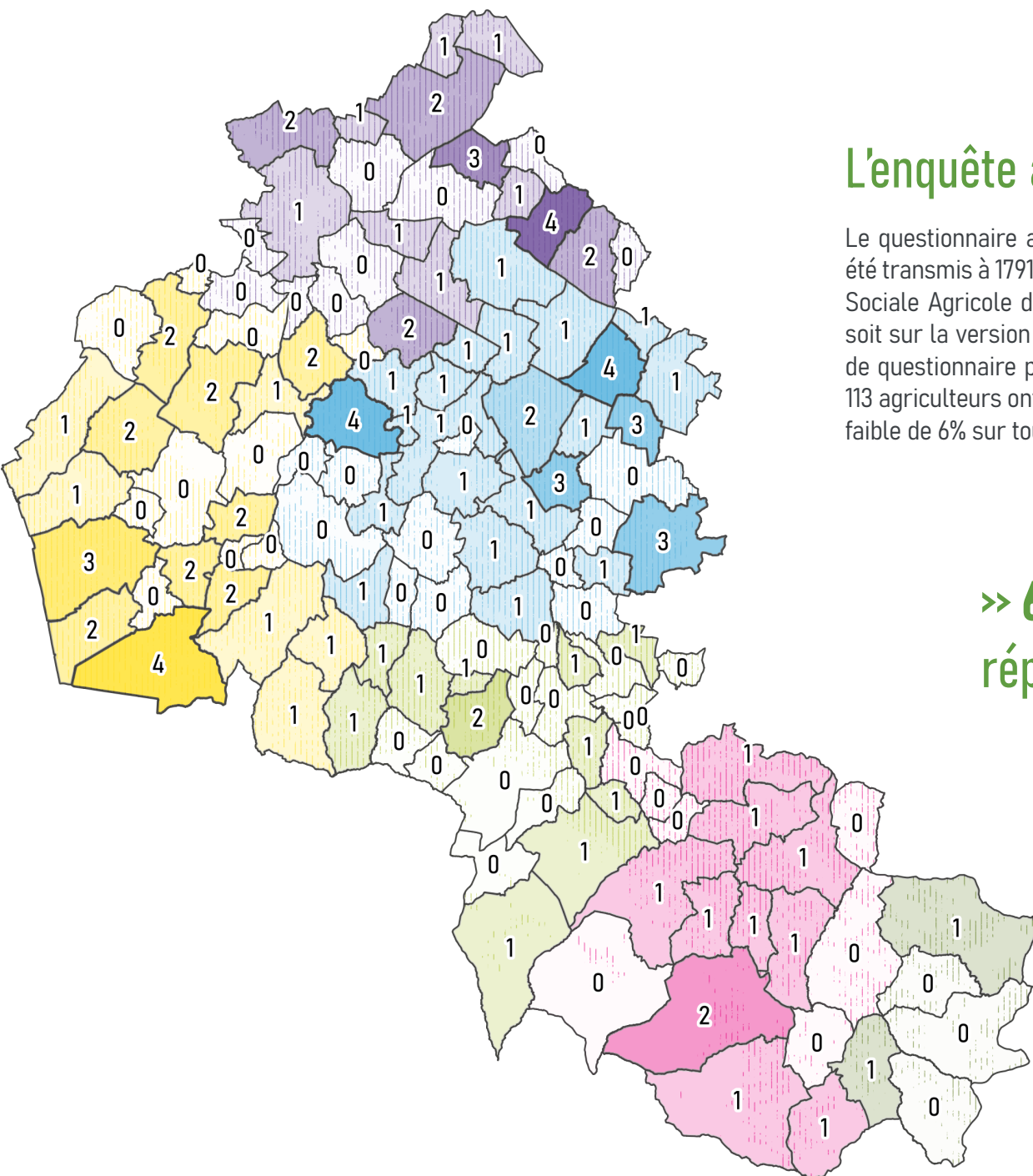
» **Une étude bibliographique** pour s'approprier les dynamiques et les enjeux agricoles du territoire. Cette première démarche s'est traduite par un parcours du territoire, le repérage de ses paysages agricoles et une étude de ses caractéristiques environnementales ;

» **Une enquête agricole** basée à la fois sur des **questionnaires** transmis aux agriculteurs exploitants du territoire de la CDCHS fin 2021,

» **Des entretiens avec les acteurs du territoire** permettant de comprendre l'organisation et le fonctionnement de la CDCHS, ainsi que ses enjeux majeurs.

» 6 demi journées de **permanences agricoles** avec deux objectifs : répondre aux attentes et questions vis-à-vis de la démarche et identifier les réalités du monde agricole à travers le regards des agriculteurs et leurs projets. Cette démarche inclusive et participative permet une approche sensible et qualitative pour une connaissance éclairée du territoire.

» **Des analyses de la structure et du fonctionnement agricole** pour dresser un portrait le plus fin possible de ce paysage agricole. Elles complètent et objectivent les données issues des rencontres afin de tirer les enjeux majeurs et les projections pour l'avenir du territoire qui devront être pris en compte dans les prochaines étapes de construction de ses documents d'urbanisme.



## L'enquête agricole, quels retours ?

Le questionnaire agricole (en annexe du rapport de présentation), a été transmis à 1791 exploitants d'après un listing établi par la Mutualité Sociale Agricole des Charentes en 2021, sur toute la CDCS. Que ce soit sur la version du questionnaire remplissable en ligne, par retour de questionnaire papier ou bien lors des échanges en permanences, 113 agriculteurs ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse assez faible de 6% sur toute la CDCS.

» 6% des exploitants contactés ont répondu à l'enquête agricole

Données

||||| Surface Agricole Utile 2020

Enquête agricole

■ Nombre de réponses au questionnaire agricole

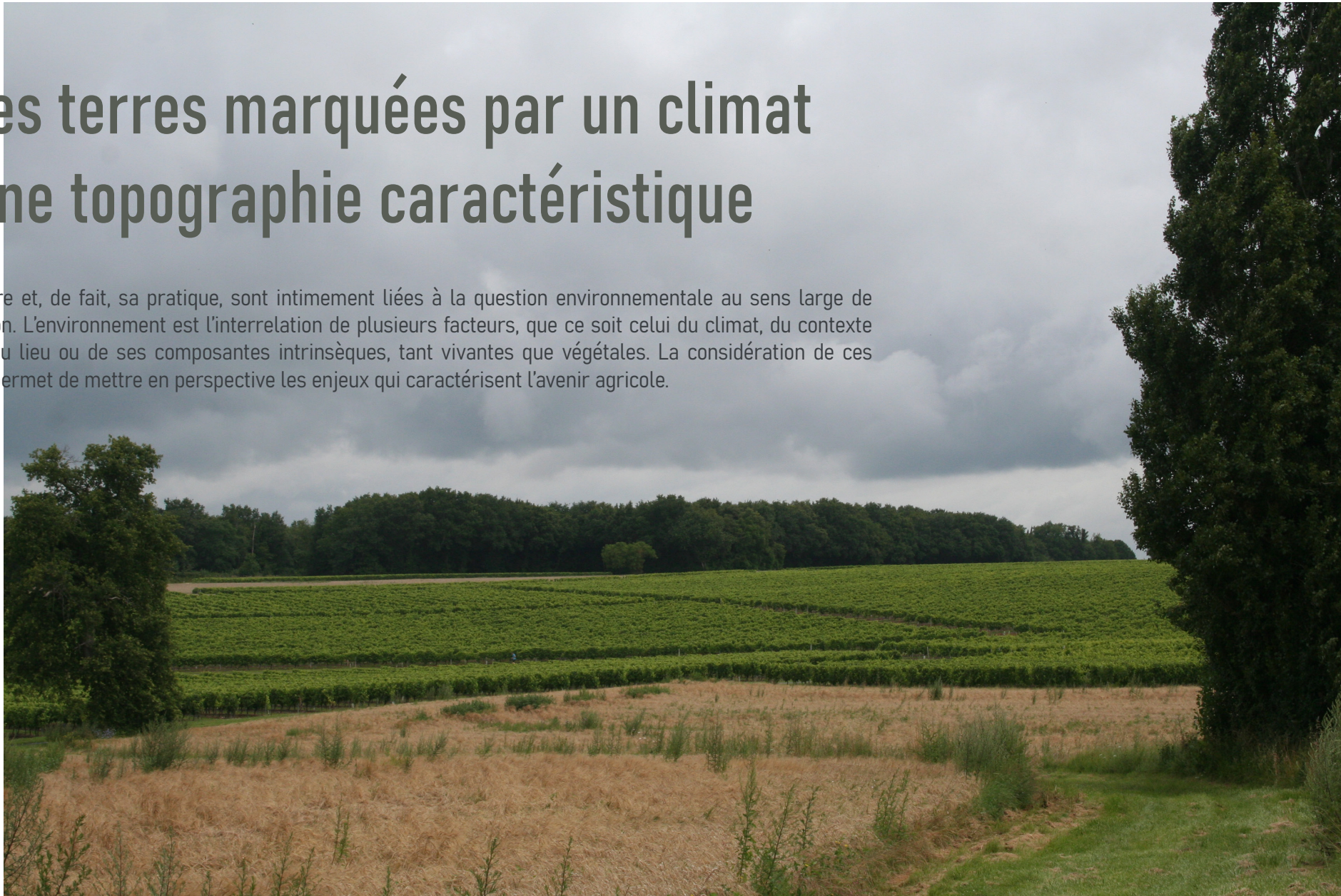
◀ Nombre de réponses à l'enquête agricole

- Cittànova



## 2\_Des terres marquées par un climat et une topographie caractéristique

L'agriculture et, de fait, sa pratique, sont intimement liées à la question environnementale au sens large de sa définition. L'environnement est l'interrelation de plusieurs facteurs, que ce soit celui du climat, du contexte physique du lieu ou de ses composantes intrinsèques, tant vivantes que végétales. La considération de ces éléments permet de mettre en perspective les enjeux qui caractérisent l'avenir agricole.



▲ Champs sur plaines à Saint-Martial-de-Vitaterne  
– Cittànova



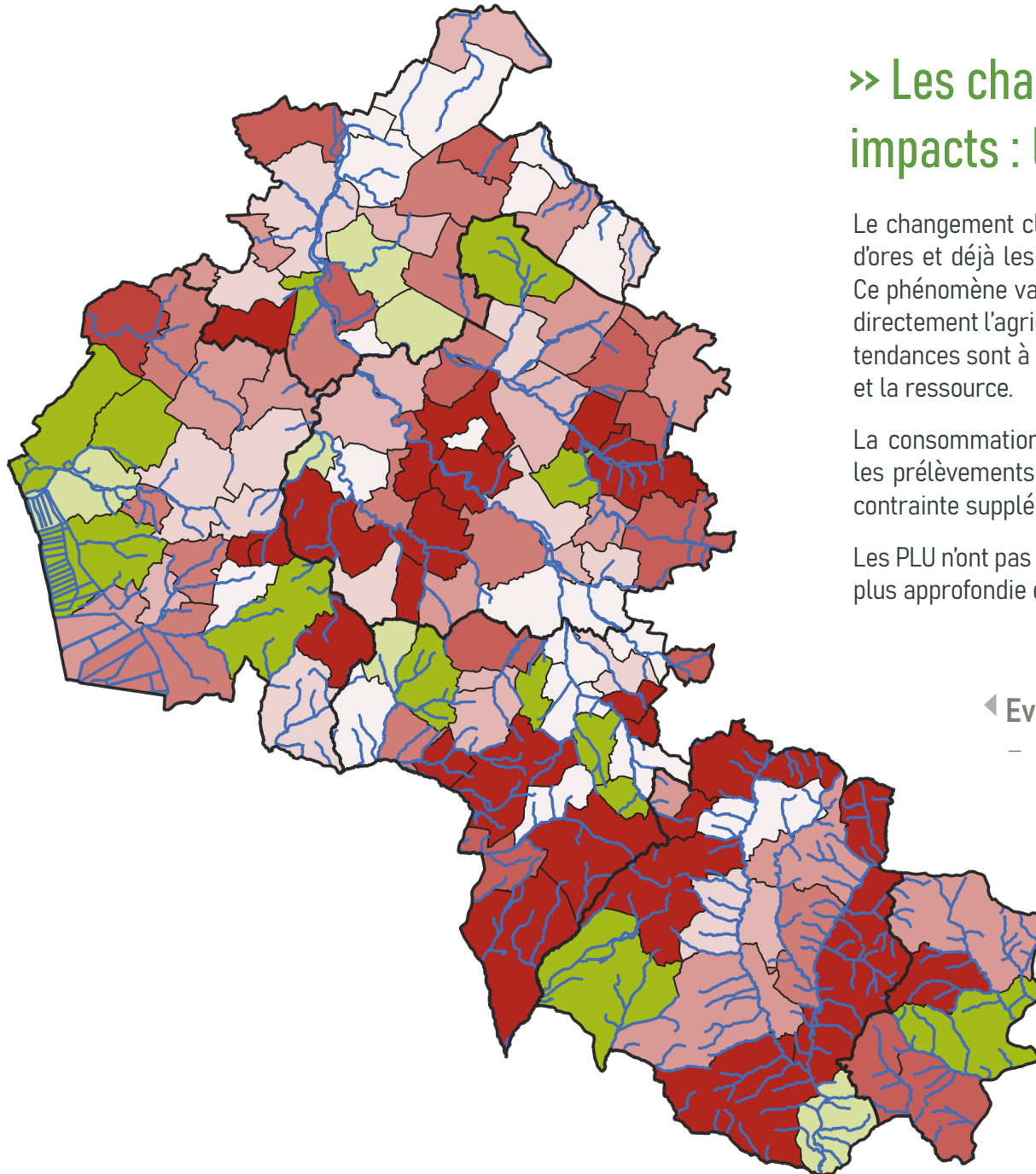


## » Les changements climatiques et leurs impacts : la ressource en eau

Le changement climatique est un fait qui n'est plus contesté et qui dessine d'ores et déjà les contours de ses conséquences sur le territoire national. Ce phénomène va compliquer la gestion de l'eau sur le territoire et impacte directement l'agriculture. En cette période de transition climatique, plusieurs tendances sont à prendre en compte dont la question centrale de l'irrigation et la ressource.

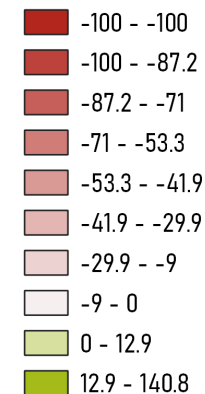
La consommation d'eau pour l'irrigation peut entrer en concurrence avec les prélèvements d'eau potable pour les habitants, et peut faire peser une contrainte supplémentaire sur l'environnement.

Les PLU n'ont pas vocation à traiter ce sujet, qui peut être abordé de manière plus approfondie dans des projets de territoire comme les SAGE.



### ◀ Evolution de la part de SAU irriguée de 2000 à 2010

– Recensement AGRESTE 2010



*Ce détail du recensement AGRESTE n'est pas encore disponible de 2010 à 2020, il devrait apparaître dans les semaines à venir !*





## » Les changements climatiques et leurs impacts : les sécheresses et le gel

La Haute Saintonge étant une terre principalement viticole, les sécheresses ont moins d'impact sur ses cultures. Cependant, il est nécessaire de constater que ces dernières années l'impact du changement climatique s'est fait ressentir sur le territoire pendant l'hiver, avec le gel des vignes.

### Nuits à haut risque pour la viticulture - 9 avril 2021

*Alors que la météo estivale a accéléré le débourrement de la vigne, le retour à des températures hivernales a causé de premiers dégâts dans le vignoble. L'impact sera réel même si pour l'instant, il est encore difficile à quantifier.*

La semaine a été stressante pour les viticulteurs charentais. Au vu des prévisions météo, ces derniers ont vite compris que leur vignoble entrait dans une période à risque avec la chute annoncée des températures. Quelques heures de passage sous  $-1,5\text{ °C}$  suffisent à ruiner une récolte annuelle. Deux nuits étaient cruciales : celles des 7 et 8 avril. Résultat : les dégâts sont réels, même s'il est trop tôt pour les chiffrer à cette heure.

« Les ugnis blanc (cépage dédié à la production du cognac, ndr) n'étaient pas encore trop avancés, se rassure Anthony Brun, viticulteur à Saint-Bonnet-sur-Gironde et président de l'UGVC, le syndicat unifié des viticulteurs. Les merlot et colombard ont davantage souffert. On sait qu'il y aura de l'impact, mais il est difficile à mesurer pour le moment. Maintenant, tout va dépendre de la capacité de la vigne à s'adapter. »

« Dans certains secteurs, c'est descendu à  $-4\text{ °C}$  ou  $-5\text{ °C}$  »

### ▲ Articles sur le gel des vignes

- Journal hebdomadaire Haute Saintonge, 2019 et 2021



*Le gel a anéanti des parcelles entières par endroits, en épargnant d'autres ailleurs (photo d'archives).*

### Viticulture : Le gel frappe encore - 9 mai 2019

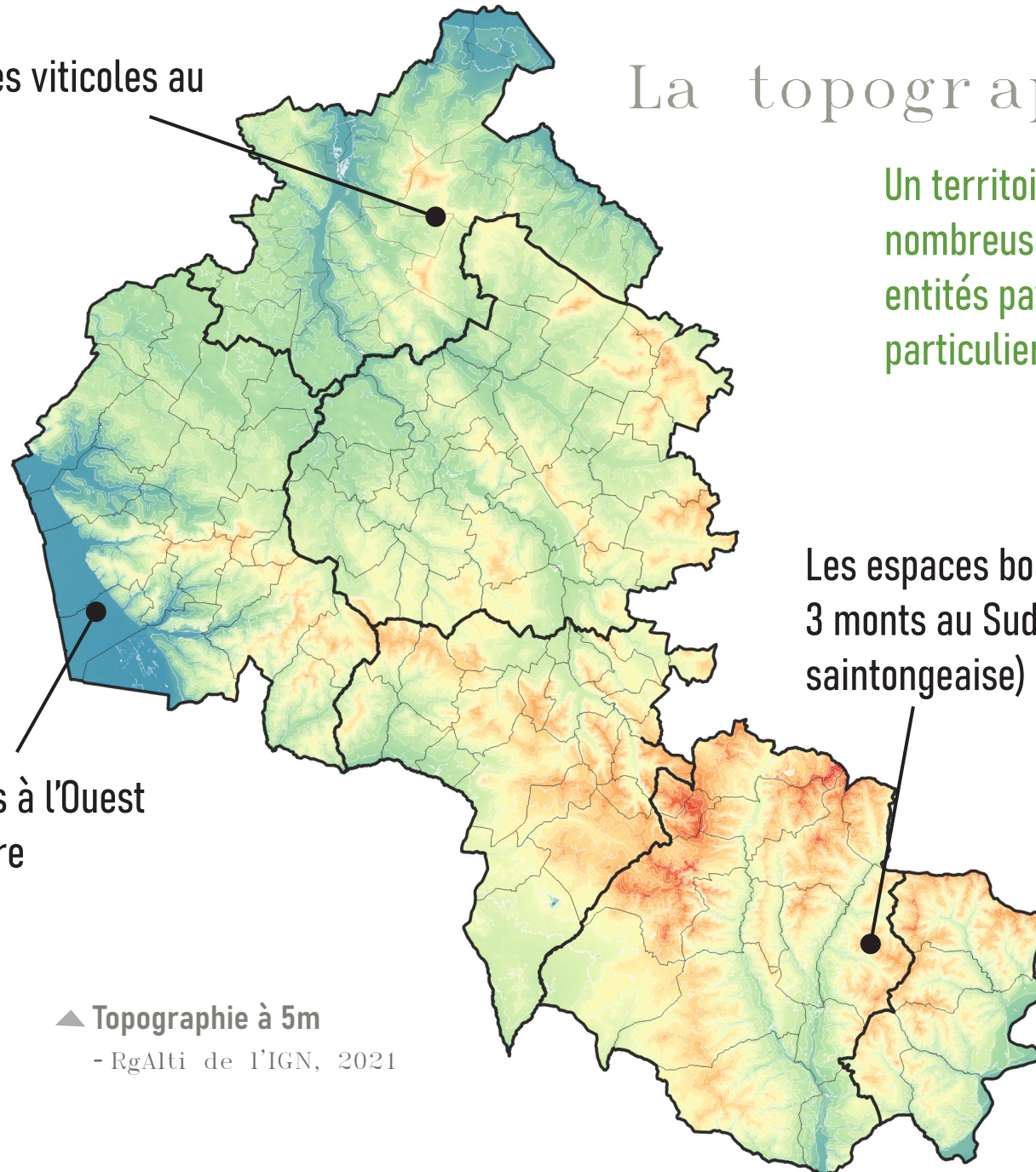
**Deux nuits durant, les 5 et 6 mai, d'importantes gelées ont causé des dégâts dans le vignoble des Charentes. Près de 15 % des parcelles sont touchées à des degrés divers, selon une première estimation de l'interprofession.**

C'est une période redoutée des viticulteurs. Quand la vigne débourre au début du printemps, le gel peut anéantir en quelques heures une récolte entière.

# La topographie

Un territoire parcouru par de nombreuses vallées, différentes entités paysagères, des mélanges particuliers par espaces de vie

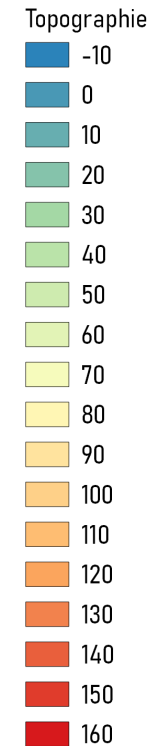
Les terres viticoles au Nord Est



Les marais à l'Ouest du territoire

Les espaces boisés des 3 monts au Sud (double saintongaise)

▲ Topographie à 5m  
- RgAlti de l'IGN, 2021



# Les pédopaysages

**Des vallées et terrasses alluviales** le long des fleuves, qui sont plutôt planes, et comportent des associations de sols limono-sableux, assez profonds sur argile, à nombreux galets de quartz, hydromorphes.

## Différents types de sols pour différentes cultures

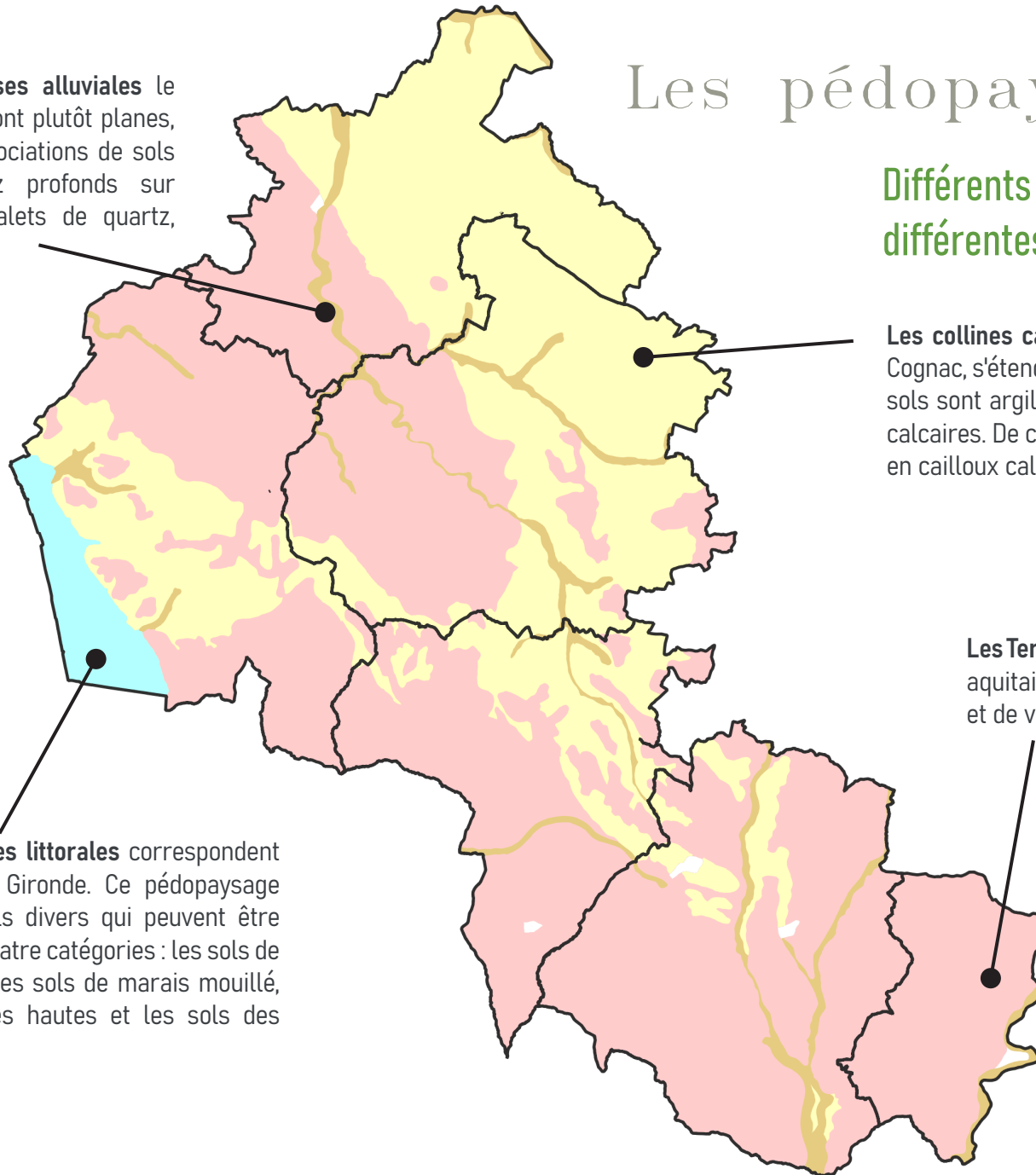
**Les collines calcaires**, marquées par la culture du Cognac, s'étendent à l'Est de la Haute Saintonge. Ces sols sont argileux à argilo-limoneux plus ou moins calcaires. De couleur brun-rouge à gris, leur charge en cailloux calcaires est variable.

**Les Terres de Doucins et Landes** de la bordure aquitaine sont des paysages de polyculture et de vigne aux sols argilo-calcaires.

**Les Marais et dunes littorales** correspondent à l'estuaire de la Gironde. Ce pédopaysage rassemble des sols divers qui peuvent être distingués selon quatre catégories : les sols de marais desséché, les sols de marais mouillé, les sols des terres hautes et les sols des dunes récentes.

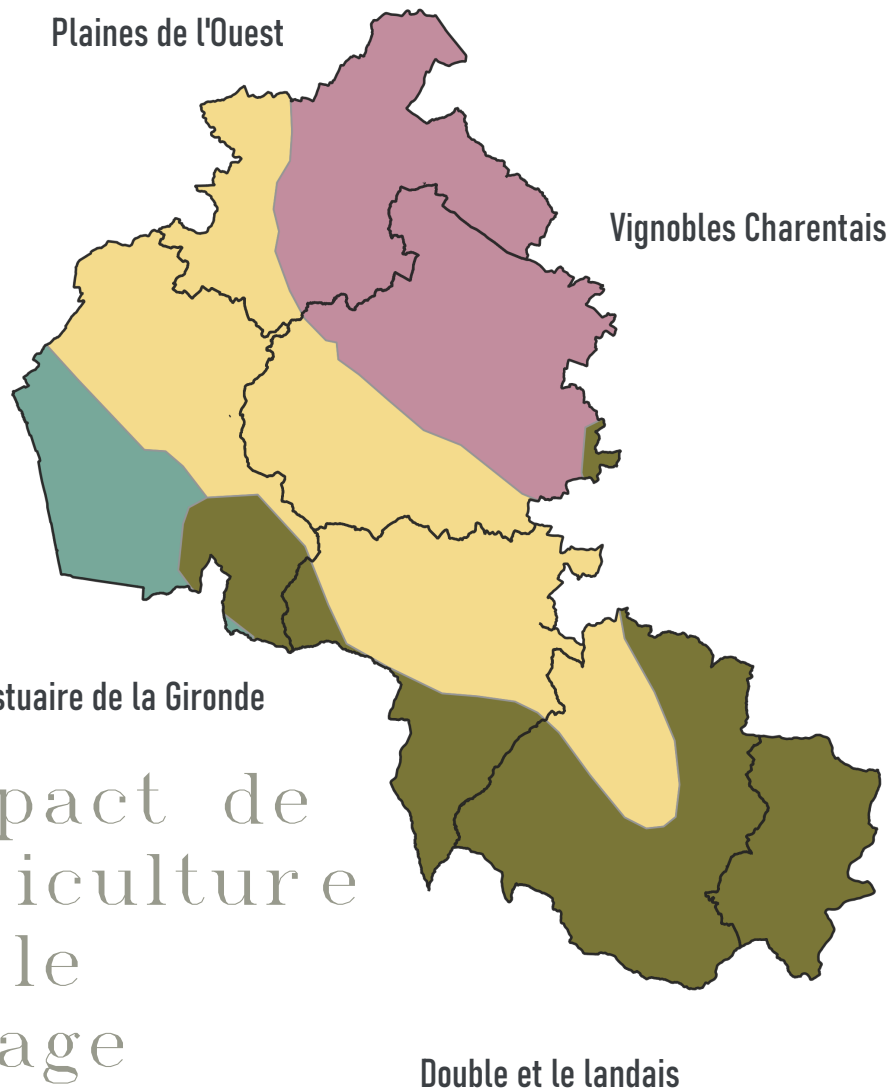
### ► Pédopaysages

- Conservatoire  
d'Espaces Naturels de  
Poitou-Charantes<sup>1</sup>





# L'impact de l'agriculture sur le paysage



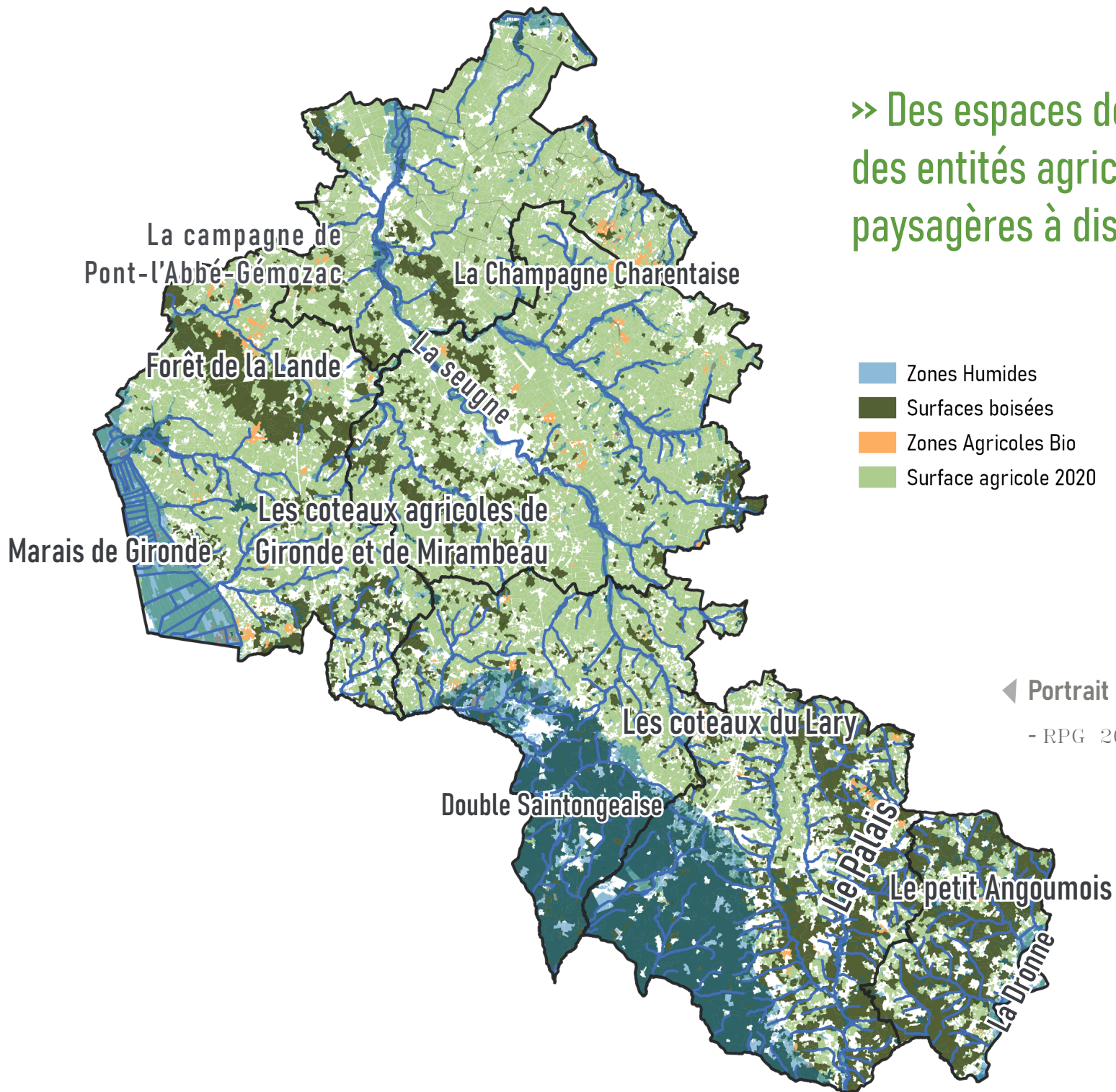
▲ **Secteurs paysagers** - Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, Région Nouvelle-Aquitaine, 2018



▲ **Paysages agricoles de la CDCHS**  
- Cittànova



» Des espaces de vie avec des entités agricoles et paysagères à dissocier



◀ Portrait de la CDCHS

- RPG 2021, BD topo.



# 3\_Des pratiques qui évoluent, un métier en transition

Malgré la position majeure de l'agriculture au sein de l'économie sur ces territoires de Nouvelle Aquitaine, la Communauté des Communes de Haute Saintonge subit elle aussi les problématiques du métier d'agriculteur d'aujourd'hui. L'agriculture s'adaptant à la fois aux changements de climats et d'environnement, mais aussi aux transitions économiques.



- » **Le changement climatique :**  
**Dérèglement des saisons**  
**Problématiques de ressources en eau**
- » **Le changement des pratiques :**  
**La mécanisation**  
**Le fonctionnement des exploitations**
- » **Les aléas du marché :**  
**L'engouement pour certains produits**  
**Les crises économiques**
- » **La pandémie :**  
**Ecoulement des stocks**  
**Exportation à l'étranger**

◀ **Pâturage à Bussac-Forêt**

- RPG 2021, BD topo.



**3% des actifs de la CDCHS  
sont agriculteurs**

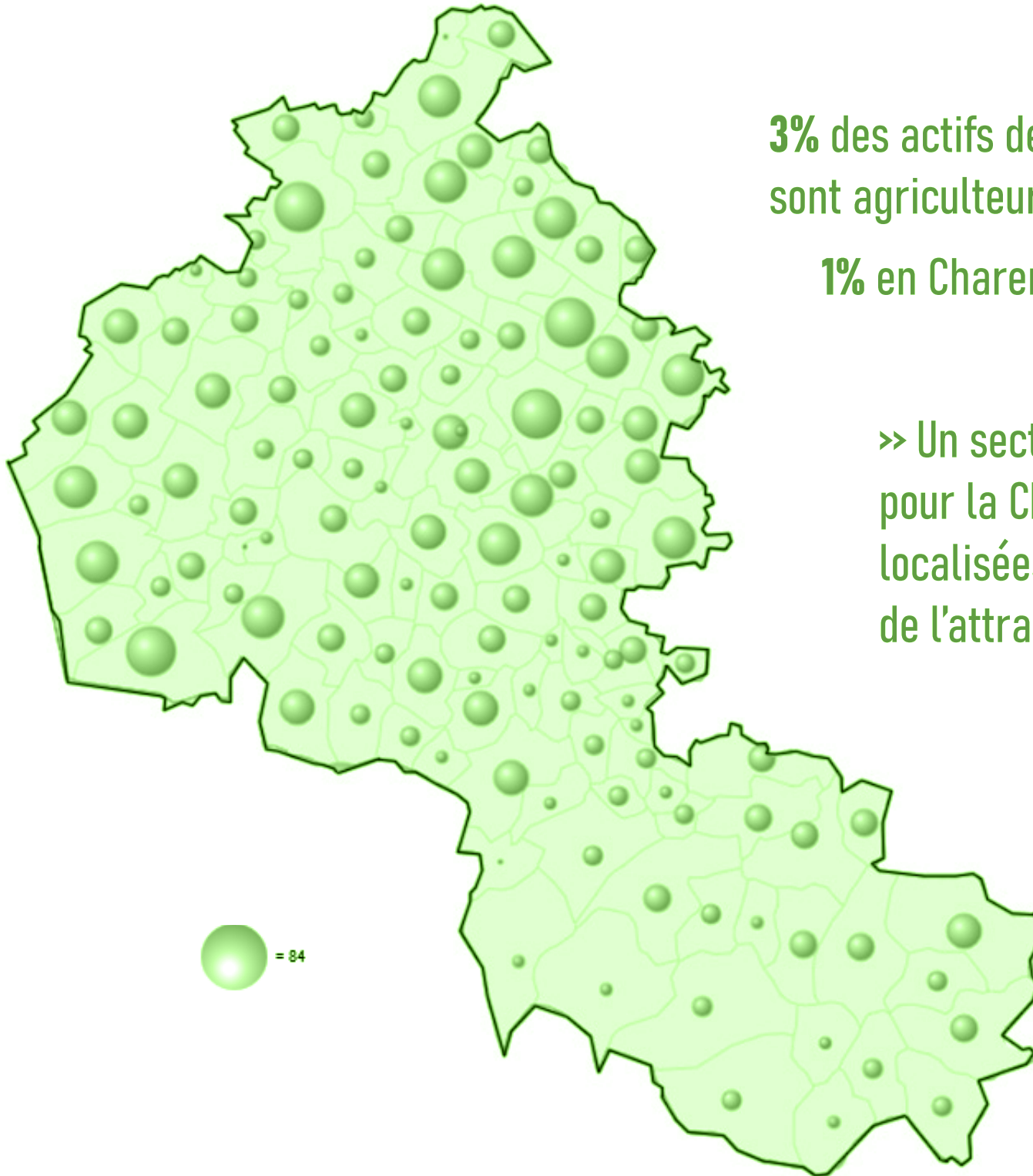
◀ Données INSEE 2018


**1% en Charente Maritime**

» Un secteur économique important  
pour la CDCHS, des exploitations  
localisées plutôt au Nord, profitant  
de l'attractivité du Cognac

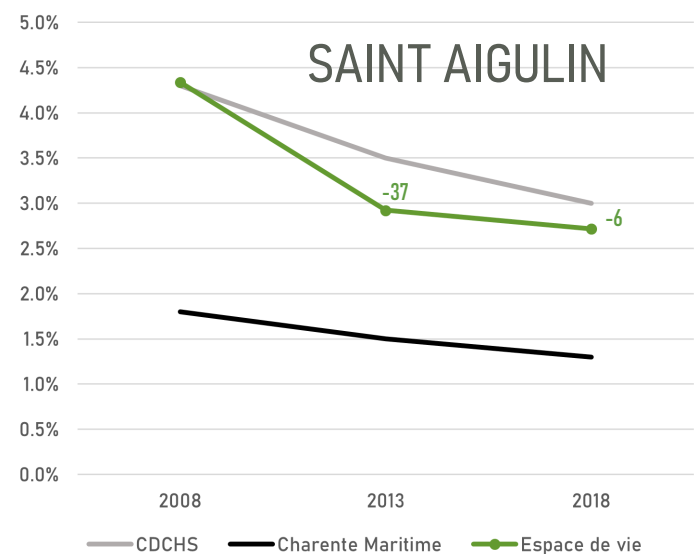
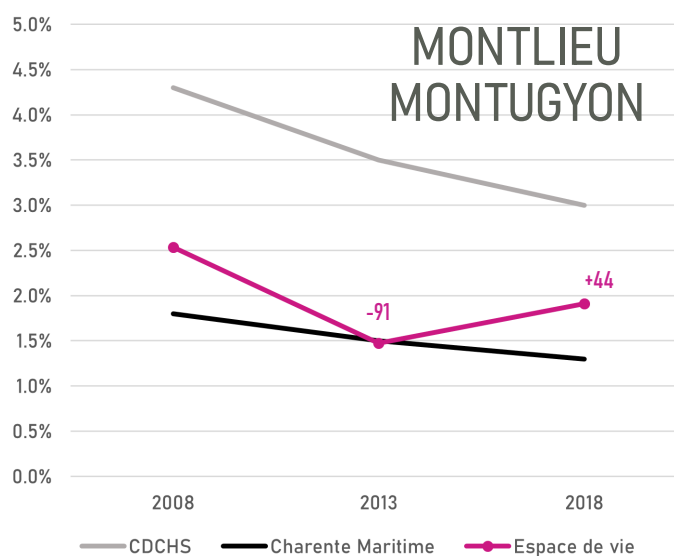
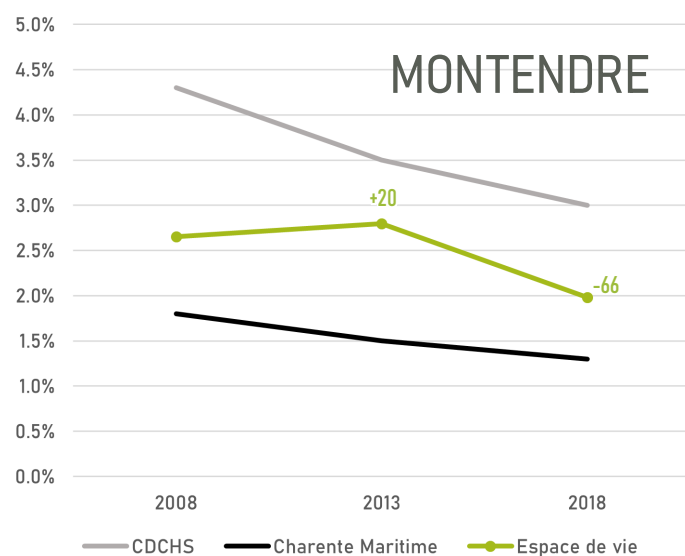
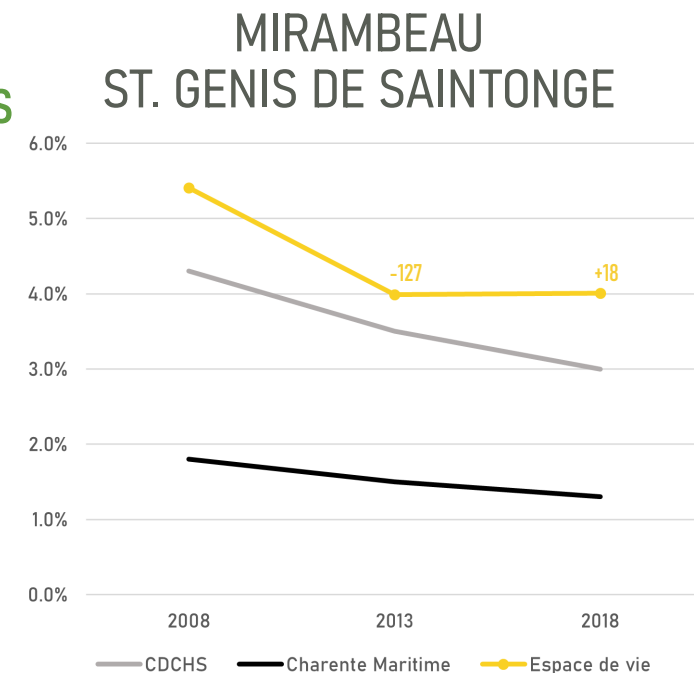
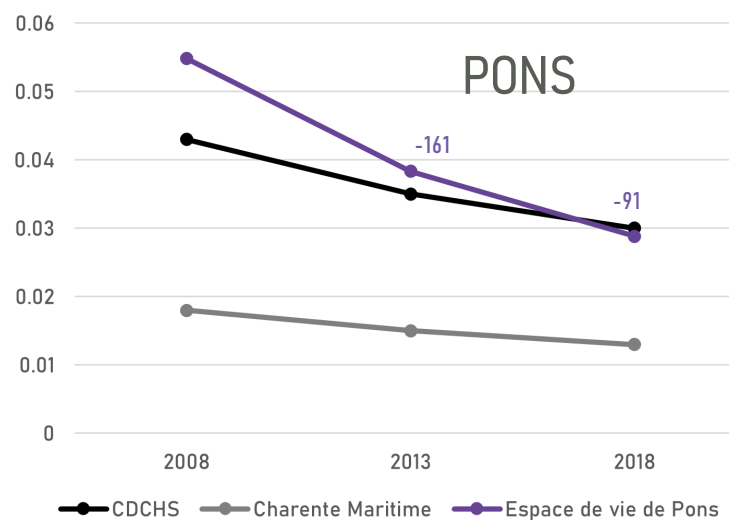
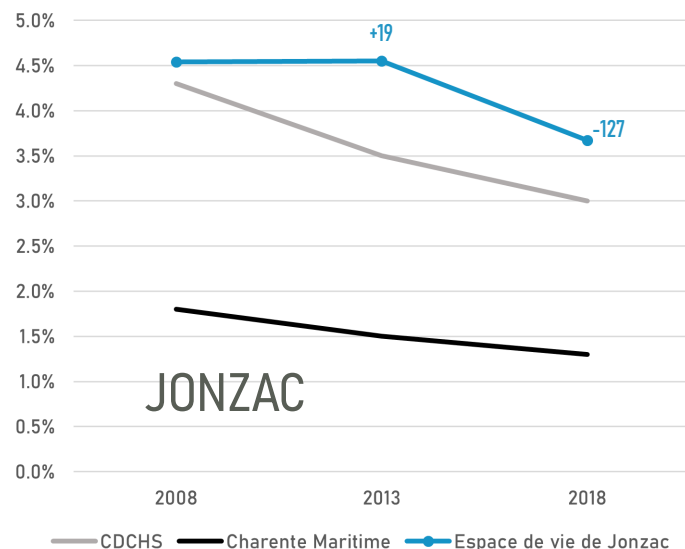
◀ **Nombre d'exploitation agricole en 2020**

- Données provisoires AGRESTE 2020



 = 84

# » Un métier qui s'essouffle depuis plusieurs décennies, mais qui reste plus dynamique que les moyennes départementales



## ▲ Evolution de la part des agriculteurs dans les actifs de plus de 15 ans

- INSEE 2018

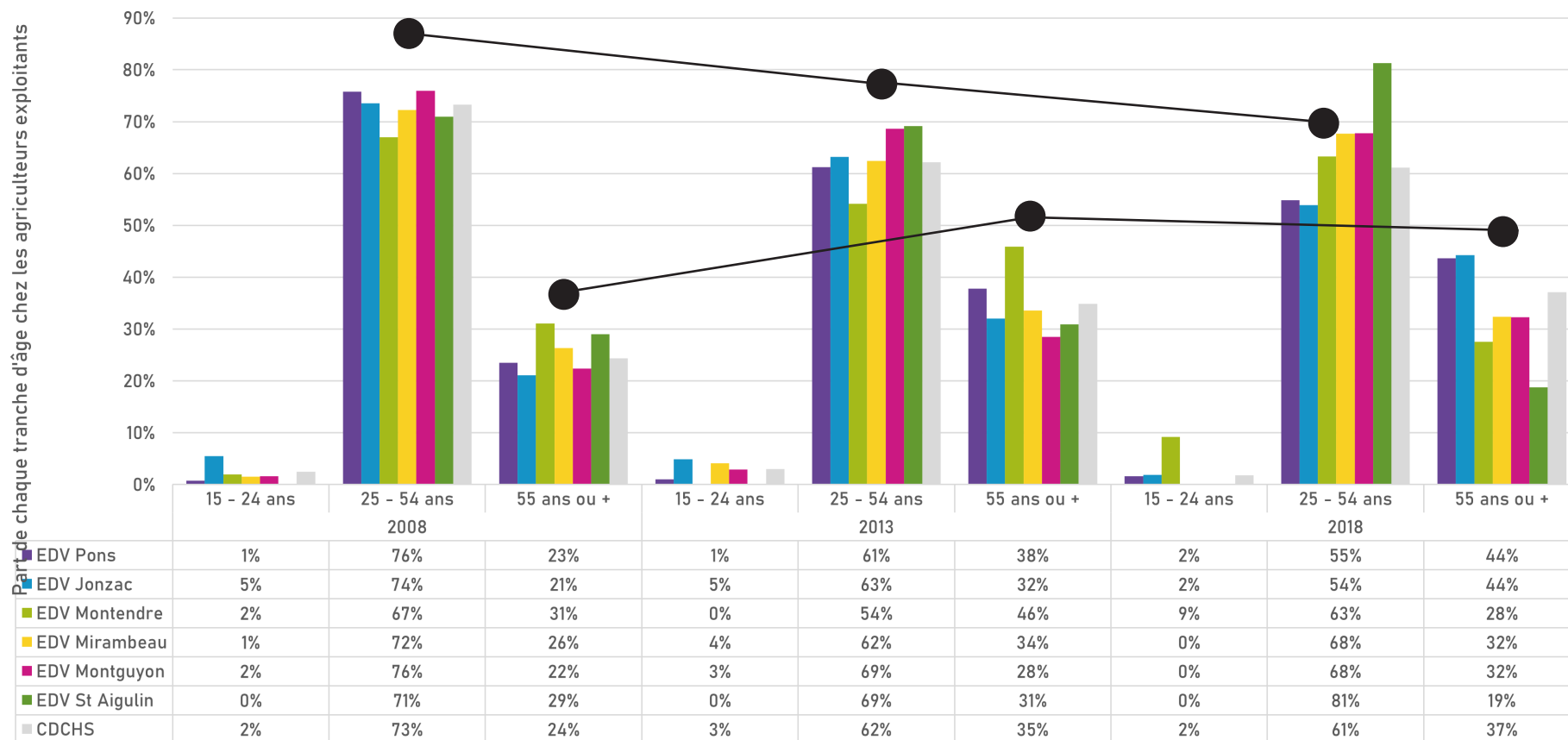


# L'emploi agricole

## » Un métier vieillissant sur la CDCHS

**Les espaces de vie de Jonzac et Pons se distinguent avec un vieillissement plus accentué**

Les statistiques de l'INSEE montrent la répartition des tranches d'âge sur la population de plus de 15 ans chez les agriculteurs exploitants. De 2008 à 2018, on constate une réelle diminution de la part d'agriculteurs exploitants entre 25 et 54 ans, qui se reverse dans la part des 55 ans ou plus. On constate cependant une part des 15 à 24 ans qui augmente quelque peu. Le métier d'agriculteur est aujourd'hui un métier vieillissant, avec peu de jeunes travaillant dans les exploitations comparé aux décennies précédentes.



▲ Evolution de la part des agriculteurs dans les actifs de chaque tranche d'âge

- INSEE 2018



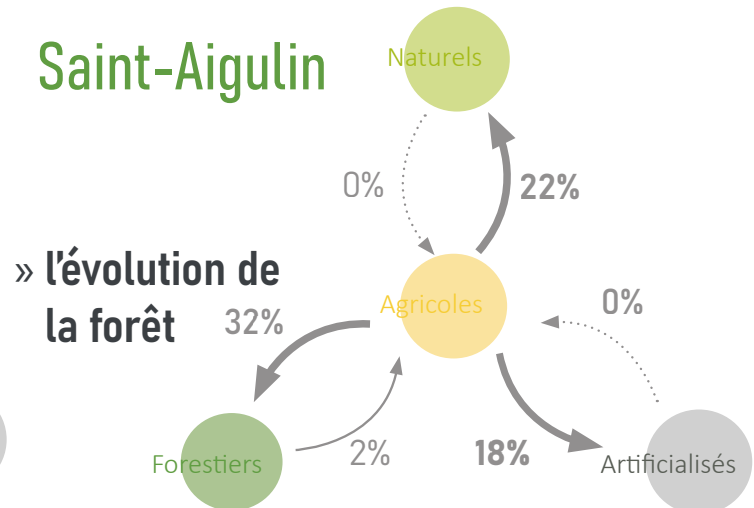
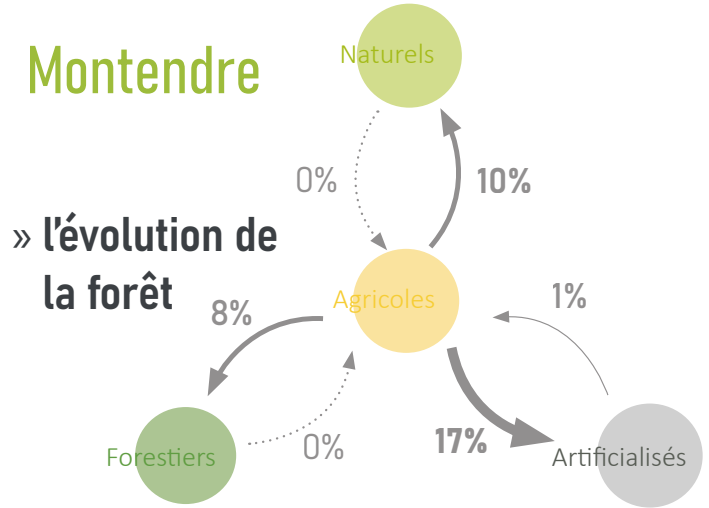
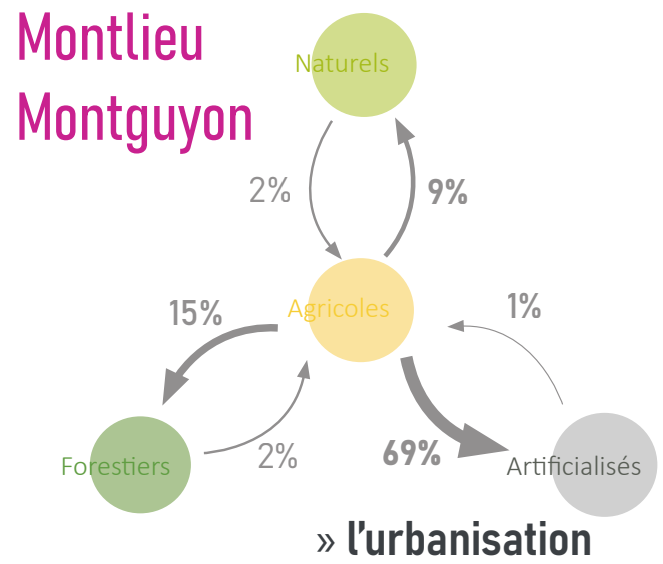
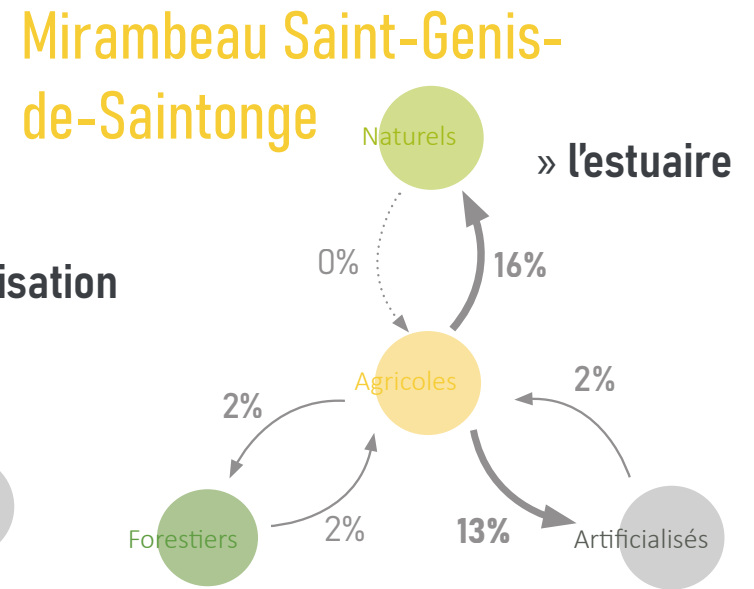
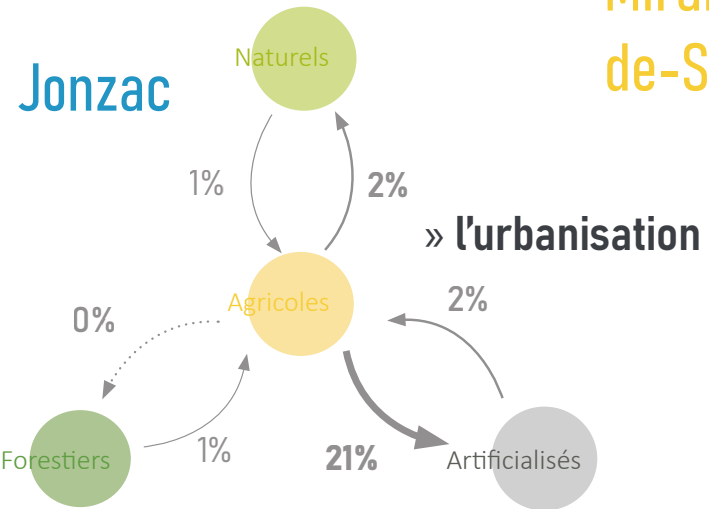
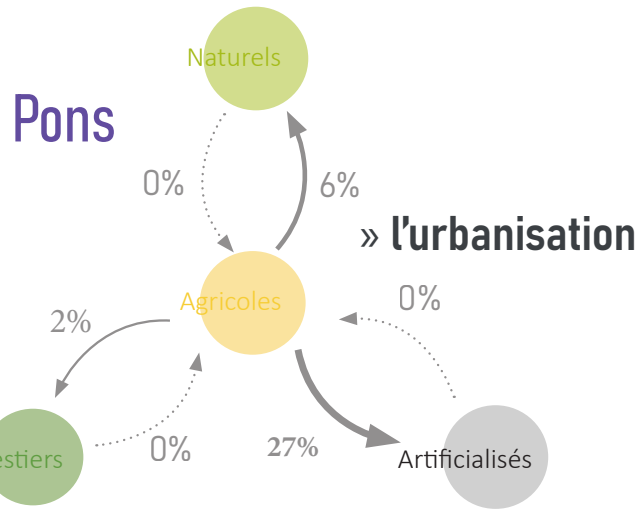


# La formation agricole sur la CDCHS



|  | Nom de l'établissement                     | Commune de l'établissement | Libellé diplôme                                | Libellé de la formation   |
|--|--|----------------------------|--|---|
| <b>01-Production agricole et sylvicole - Elevage</b> |  |                            |  |   |
| Niveau IV  | LAP Saint Antoine de St Genis de Saintonge | BOIS                       | BAC PRO AGRI EN 3 ANS<br>BAC TECHNO AGRI       | TLPROA CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE OPT ELEVAGE ET VALORISATION DU CHEVAL<br>TERM TECHNO AGRI STAV  |
|  | LPA Jonzac                                 | SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN  | BAC PRO AGRI EN 3 ANS<br>BAC PRO AGRI EN 3 ANS | TLPROA CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE OPT SYSTEMES A DOMINANTE CULTURES<br>TLPROA CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE OPT VIGNE ET VIN |
|  | LPA JONZAC RENAUDIN                        | JONZAC                     | BREVET PROF AGRI NIV. 4                        | 2BPA2 RESPONS EXPLOITATION AGRICOLE   |
| Niveau V   | LAP Saint Antoine de St Genis de Saintonge | BOIS                       | CAPA EN 2 ANS                                  | 2CAP2A SOIGNEUR D'EQUIDES   |
|  | LPA JONZAC RENAUDIN                        | JONZAC                     | CAPA EN 2 ANS                                  | 2CAP2A VIGNE ET VIN   |
| <b>06-Mécanique - Automatismes</b>                   |  |                            |  |   |
| Niveau IV  | CFA CM 17 JONZAC                           | JONZAC                     | BAC PRO EN 3 ANS                               | TLEPRO MAINTENANCE DES MATERIELS OPT C PARCS ET JARDINS   |
|  |  |                            | BAC PRO EN 3 ANS                               | TLEPRO MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPT VOITURES PARTICULIERES  |
|  |  |                            | BT DES METIERS                                 | 2BTM2 MECANICIEN AGRICOLE   |
|  | LYCEE POLYVALENT EMILE COMBES              | PONS                       | BAC PRO EN 3 ANS                               | TLEPRO MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPT VOITURES PARTICULIERES  |
| Niveau V   | CFA CM 17 JONZAC                           | JONZAC                     | CAP EN 2 ANS                                   | 2CAP2 MAINTENANCE DES MATERIELS OPT MATERIELS DE PARCS ET JARDINS   |
|  |  |                            | CAP EN 2 ANS                                   | 2CAP2 MAINTENANCE DES MATERIELS OPT TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES  |
|  |  |                            | CAP EN 2 ANS                                   | 2CAP2 MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES OPT VEHICULES PARTICULIERS  |
|  |  |                            | MENT COMP NIV. 5                               | MC MAINTENANCE SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTO (MC5)   |

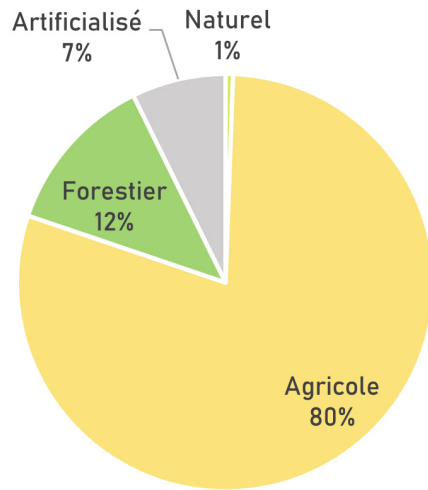




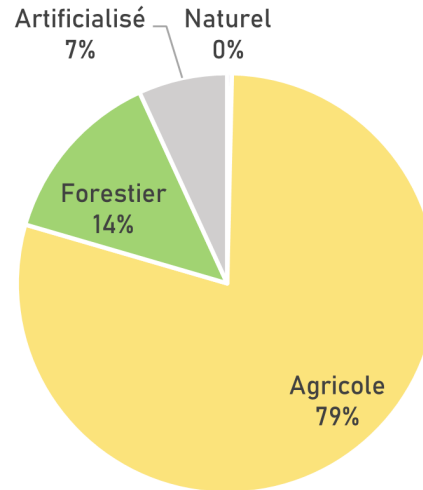
▲ Part des mutations d'un type d'espace vers un autre type  
 - Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRi, GIP Littoral

» Des mutations qui font perdre en surface agricole sur l'ensemble de la CDCHS

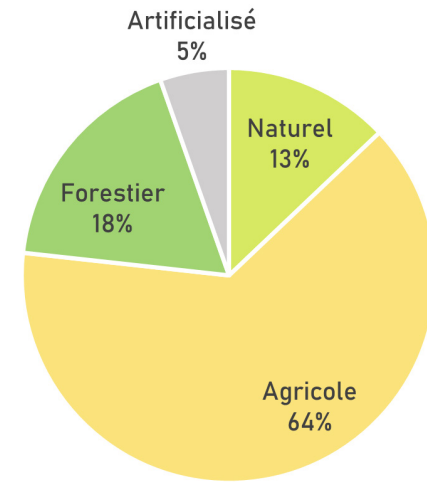
## Espace de vie de Pons



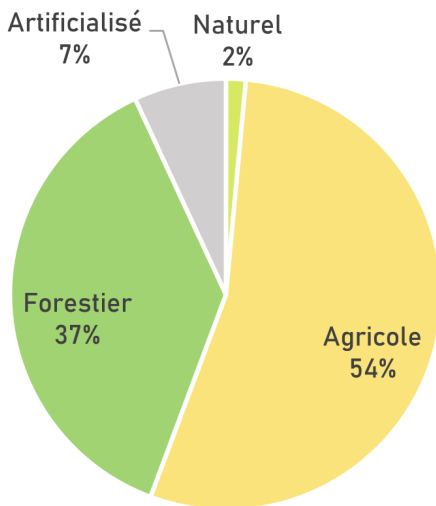
## Espace de vie de Jonzac



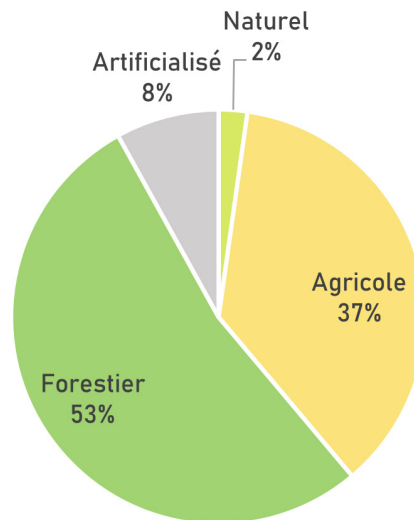
## Espace de vie de Mirambeau Saint-Genis-de-Saintonge



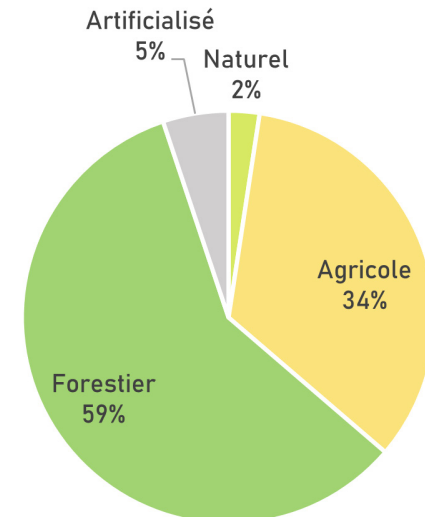
## Espace de vie de Montlieu Montguyon



## Espace de vie de Montendre



## Espace de vie de Saint-Aigulin



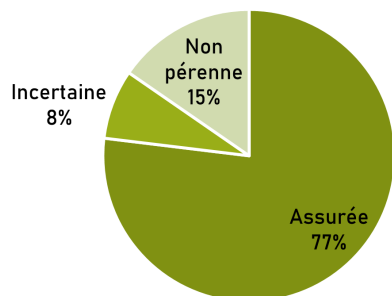
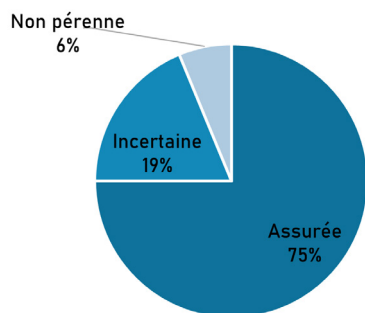
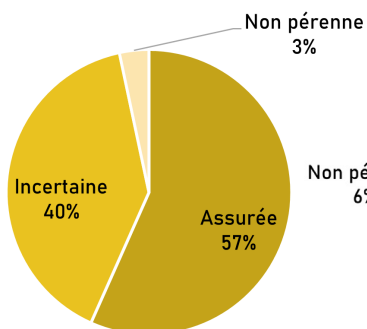
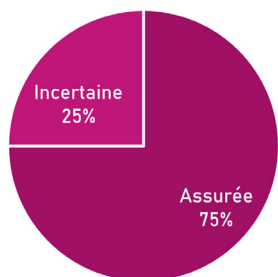
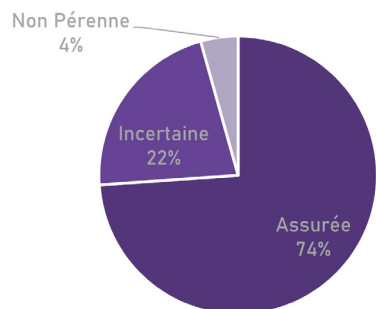
▲ Répartition de l'occupation du sol sur chaque commune - Moyenne par espace de vie

Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRi, GIP Littoral





# Pérennité des exploitations



» Une enquête agricole aux résultats mitigés

» La problématique de la reprise des exploitation :

- » Frais engendrés :
  - Instabilité économique
  - Frais de transmission
  - Mise aux normes des exploitations
  - Manque de soutien financier pour le passage au bio
- » Problèmes de recrutement :
  - Main d'œuvre non qualifiée
  - Capacité d'accueil : logement/mobilités
  - Recherche de savoir faire
- » Succession difficile :
  - Difficulté à trouver un repreneur
  - Partage des terres
  - Droits de succession

# 4\_ Une production caractéristique des espaces de vie



▲ Élevage d'Oies à Saint Martial sur Né



▲ Prairies pour l'élevage à Fouilloux



▲ Saint-Georges-des-Agouts



▲ Champs de tournesols à Mazerolles



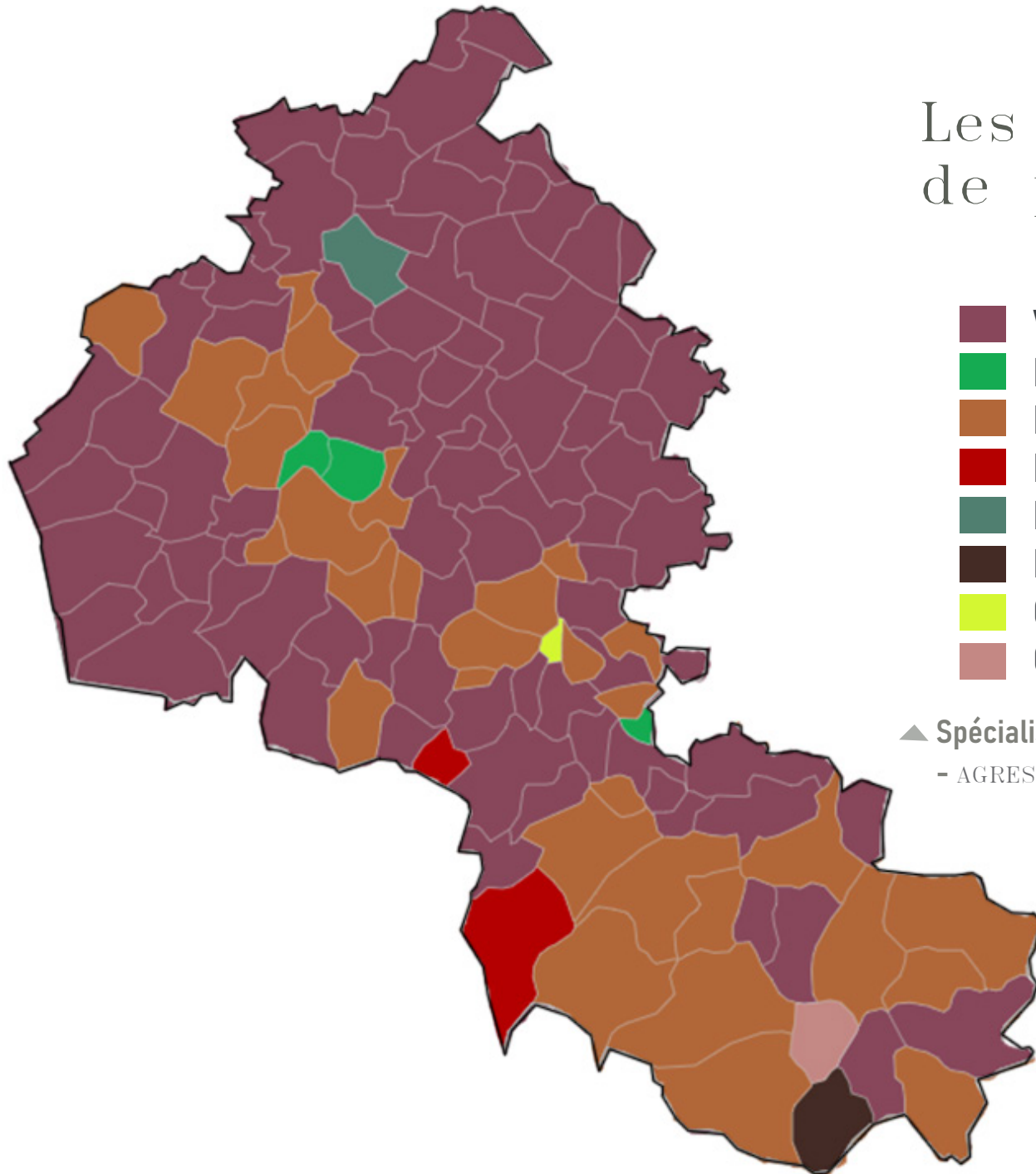
▲ Vignes à Saint-Germain-de-Lusignan



▲ Différentes cultures agricoles à Chatenet



# Les spécificités de production



-  Viticulture
-  Fruits
-  Polyculture, polyélevage
-  Bovin viande
-  Maraîchage, horticulture
-  Bovin Mixte
-  Grandes cultures
-  Ovins, caprins et autres herbivores

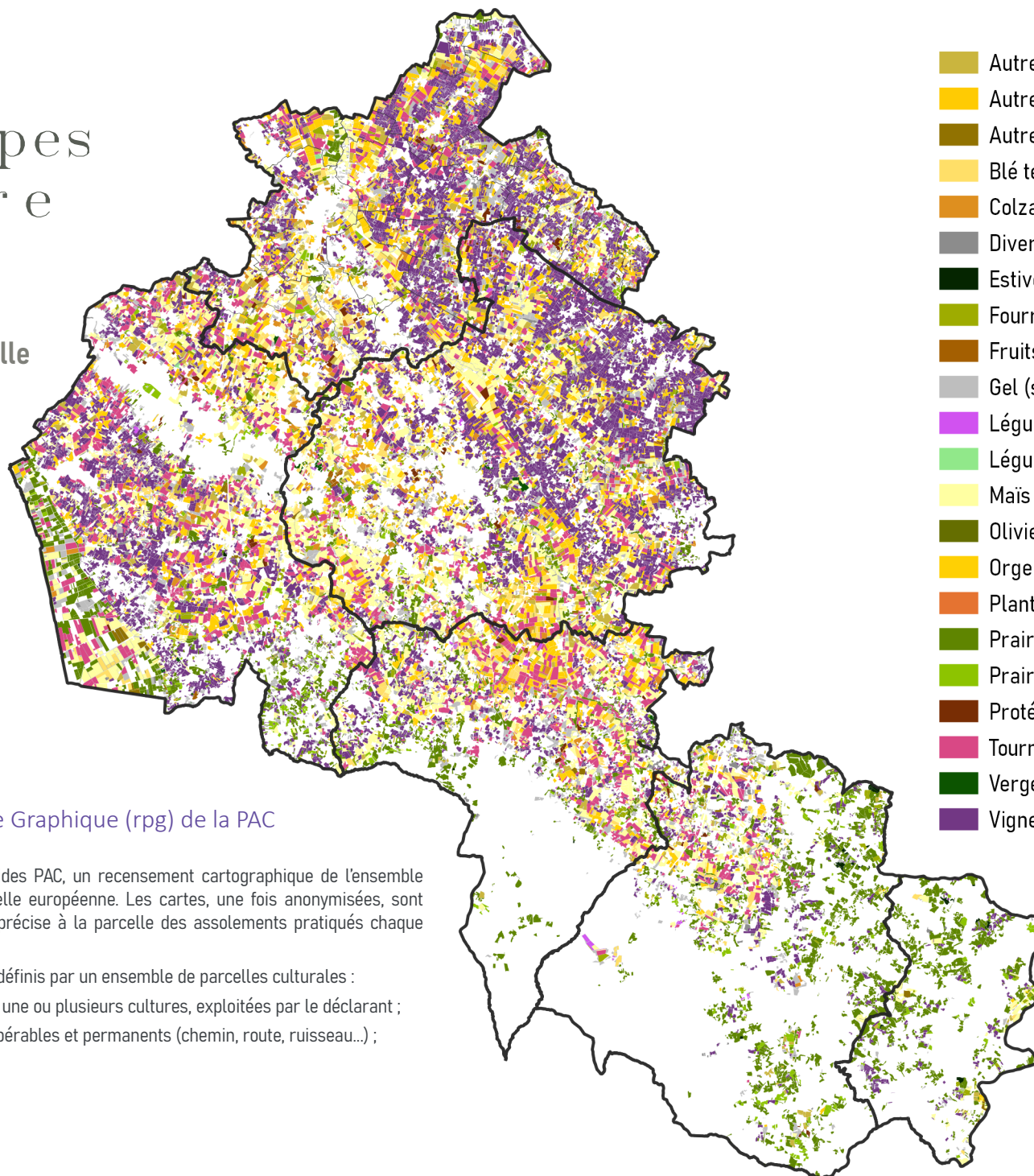
▲ Spécialisation de la production agricole en 2020

- AGRESTE Recensement agricole 2020 données provisoires

# Les groupes de culture

## ► Groupe de culture des assolements par parcelle

- RPG 2020



- Autres céréales
- Autres cultures industrielles
- Autres oléagineux
- Blé tendre
- Colza
- Divers
- Estives et landes
- Fourrage
- Fruits à coque
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Légumes ou fleurs
- Légumineuses à grains
- Maïs grain et ensilage
- Oliviers
- Orge
- Plantes à fibres
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Protéagineux
- Tournesol
- Vergers
- Vignes

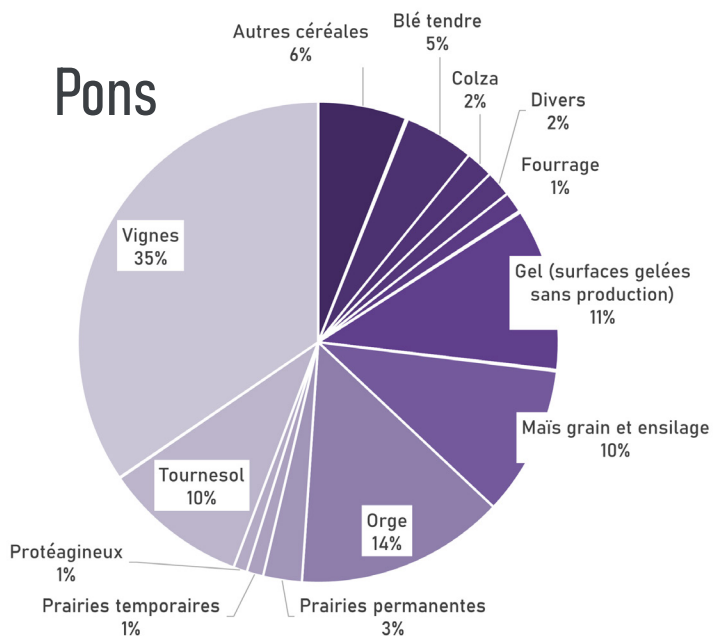
## ZOOM SUR le Registre Parcellaire Graphique (rpg) de la PAC

Dans le cadre de l'attribution annuelle des aides PAC, un recensement cartographique de l'ensemble des parcelles cultivées est constitué, à l'échelle européenne. Les cartes, une fois anonymisées, sont consultables en ligne et donnent une image précise à la parcelle des assolements pratiqués chaque année.

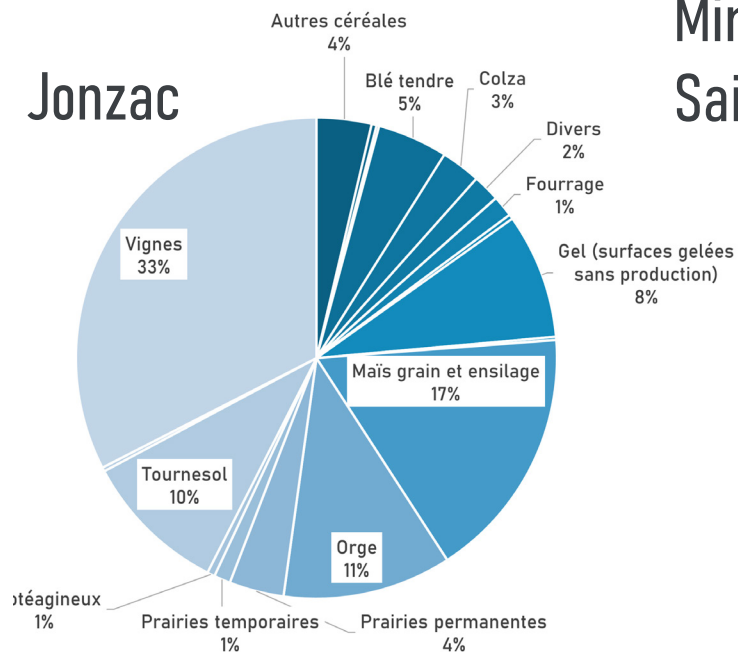
Ce recensement s'effectue par îlots cultureux, définis par un ensemble de parcelles culturales :

- » Contiguës, entières ou partielles, portant une ou plusieurs cultures, exploitées par le déclarant ;
- » Limitées par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, ruisseau...);
- » Stables d'une année sur l'autre.

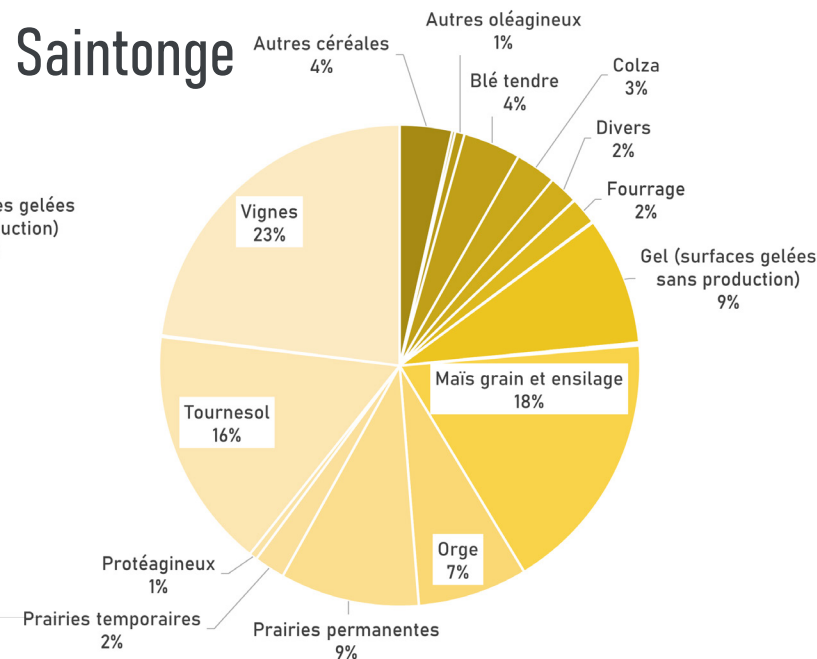
## Pons



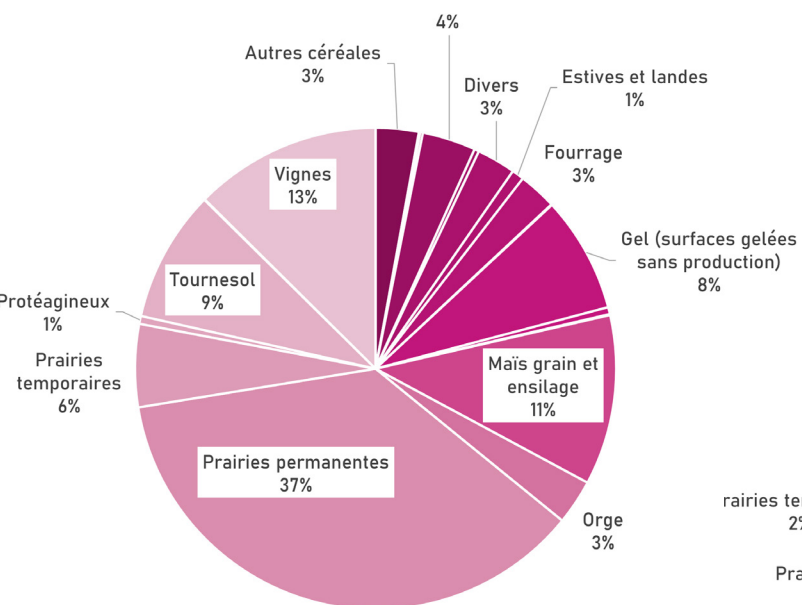
## Jonzac



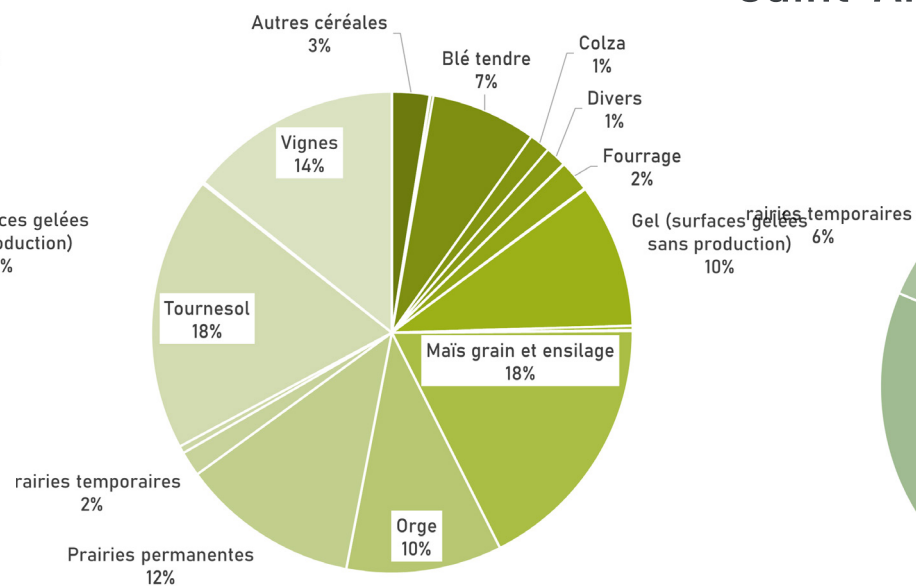
## Mirambeau Saint-Genis-de-Saintonge



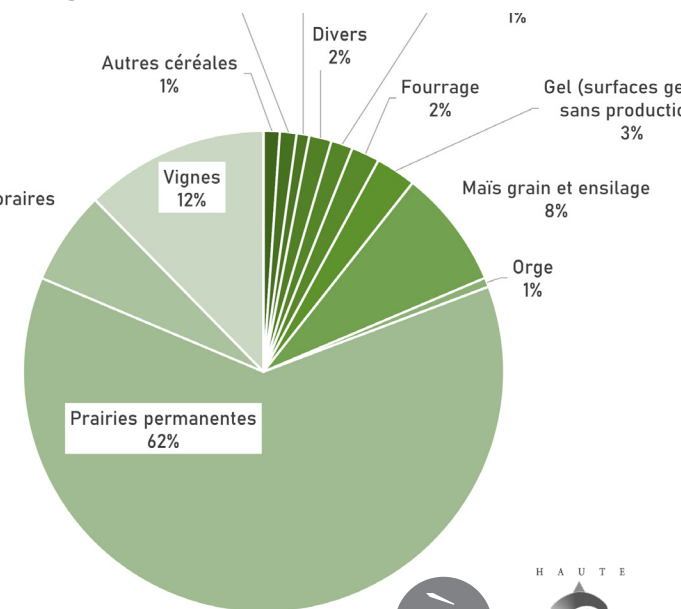
## Montlieu Montguyon



## Montendre



## Saint-Aigulin



## Espace de vie de Pons

**35%** vignes

**14%** orge

**11%** Gel

**10 %** Maïs (grain et ensilage)

**10%** Tournesol

**6%** Autres céréales

(principalement blé dur  
d'hiver et de printemps)

## Espace de vie de Jonzac

**33%** vignes

**17%** Maïs (grain et ensilage)

**11%** Orge

**10%** Tournesol

**8%** Gel

**5%** Blé tendre

## Espace de vie de Mirambeau Saint-Genis-de-Saintonge

**23%** vignes

**18%** Maïs (grain et ensilage)

**16%** Tournesol

**9%** Prairies permanentes

**9%** Gel

**7%** Orge

## Espace de vie de Montlieu Montguyon

**37%** Prairies permanentes

**13%** vignes

**11%** Maïs (grain et ensilage)

**9%** Tournesol

**8%** Gel

**6%** Prairies temporaires

## Espace de vie de Montendre

**18%** Tournesol

**18%** Maïs (grain et ensilage)

**14%** vignes

**12%** Prairies permanentes

**10%** Orge

**10%** Gel

**7%** Blé tendre

## Espace de vie de Saint- Aigulin

**62%** Prairies permanentes

**12%** vignes

**8%** Maïs (grain et ensilage)

**6%** Prairies temporaires

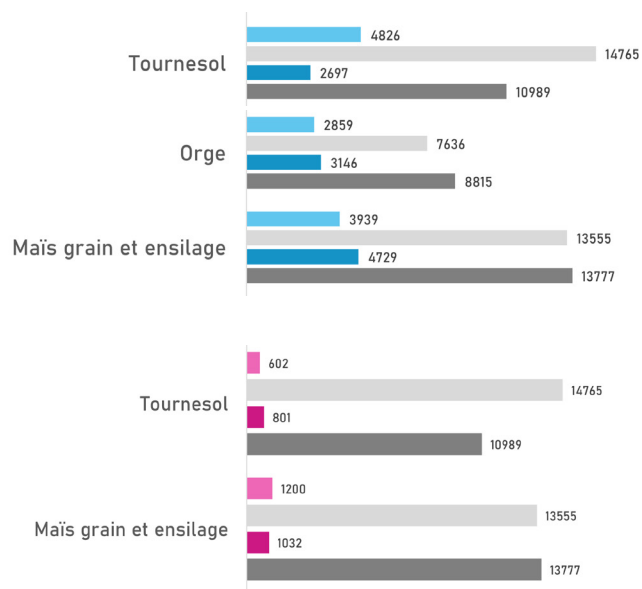
**3%** Gel

▲ Top 6 des groupes de culture par espace de vie et  
leur part dans la SAU totale - RPG 2020





# L'évolution des types de culture

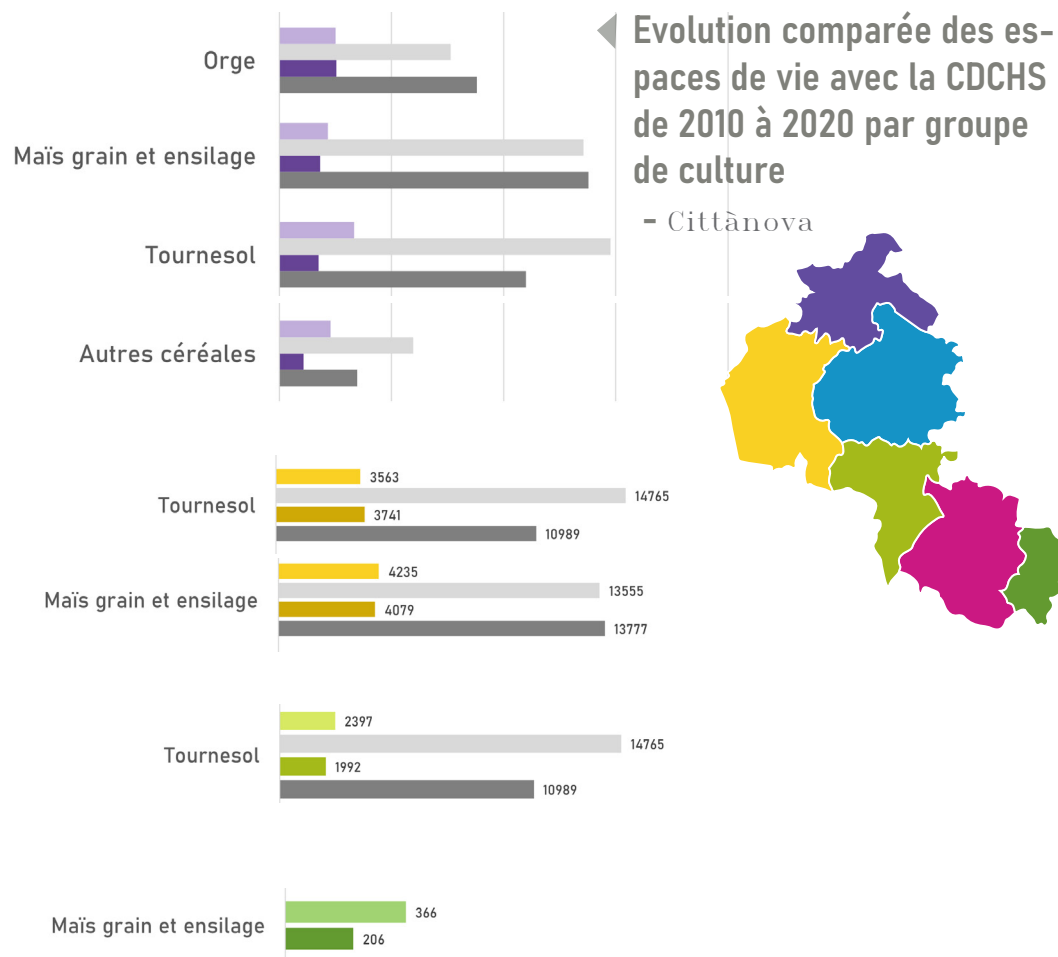


## Céréales

» Une production céréalière qui a globalement diminué entre 2010 et 2020

La production de céréales a globalement diminué entre 2010 et 2020 si l'on rapproche cela de la surface des assolements pratiqués. Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs :

- » Les ressources en eau parce qu'il est de plus en plus difficile d'irriguer les terres
- » Les sécheresses de plus en plus marquées qui apportent aussi leur lot d'insecte avec des effets néfastes sur le rendement des cultures
- » Les conditions météo avec de plus en plus d'intempéries fortes et notamment de grêles qui écrasent des cultures entières

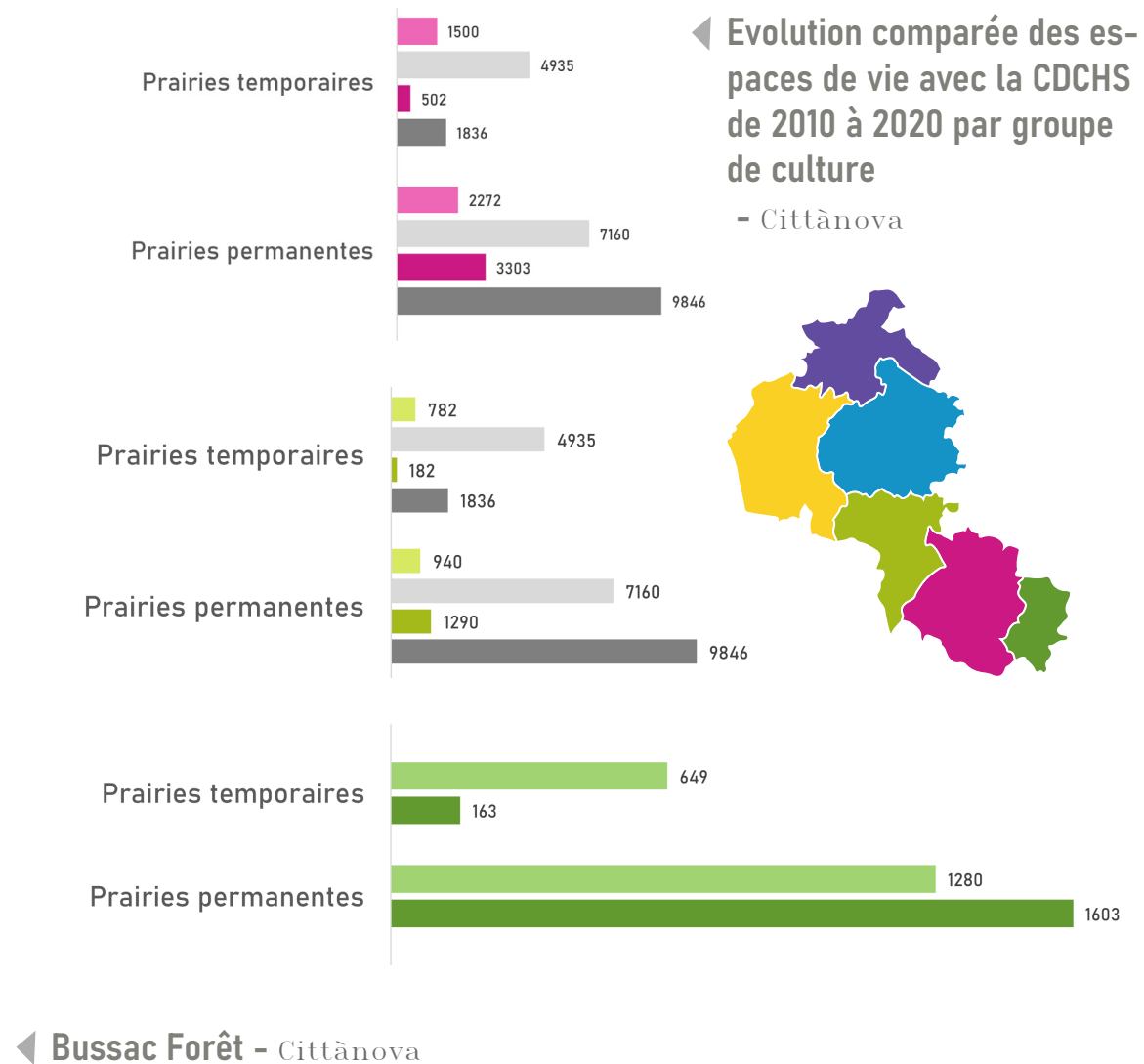


» Des exploitations céréalières qui s'agrandissent : surface qui augmente et nombre d'exploitations qui diminuent

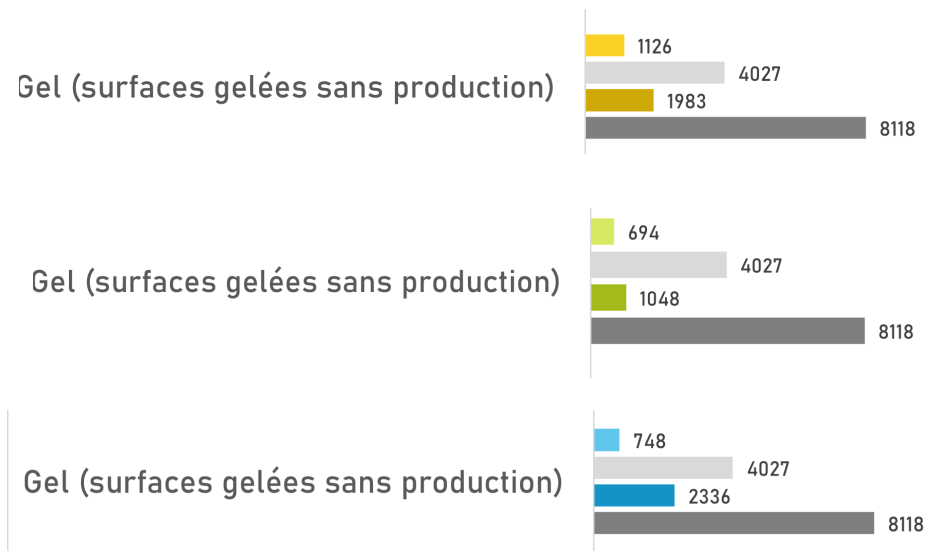
# Elevage

» Un recul important de l'élevage, qui suit la tendance nationale

Des difficultés à maintenir ces exploitations dans le contexte économique actuel.



# Gel



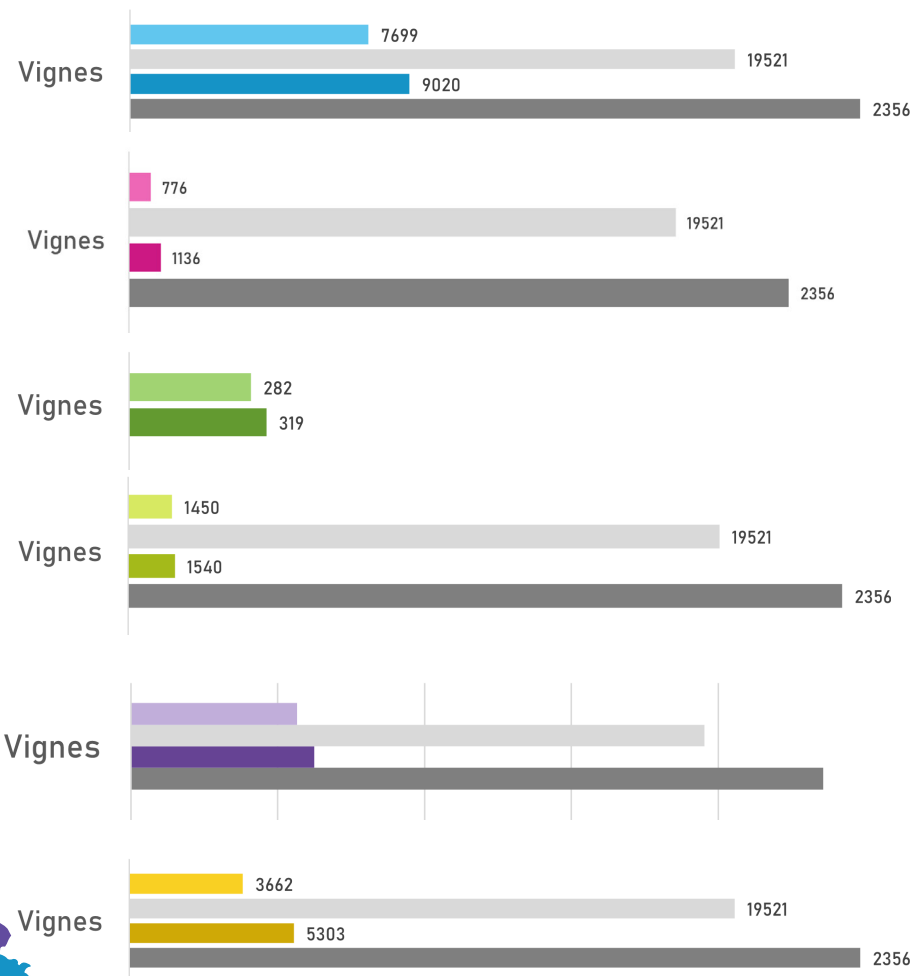
◀ Evolution comparée des espaces de vie avec la CDCHS de 2010 à 2020 par groupe de culture  
- Cittanova



» Une augmentation de la surface gelée sur toute la CDCHS

# Vignes

» Une activité florissante :  
l'augmentation des surfaces dédiées  
à la vigne sur tous les espaces de vie



▲ Vignes à Agudelle - Cittànova

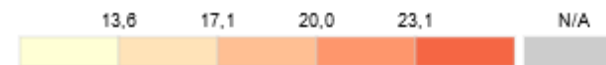
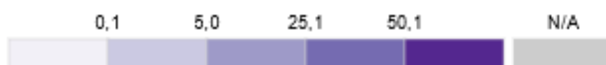
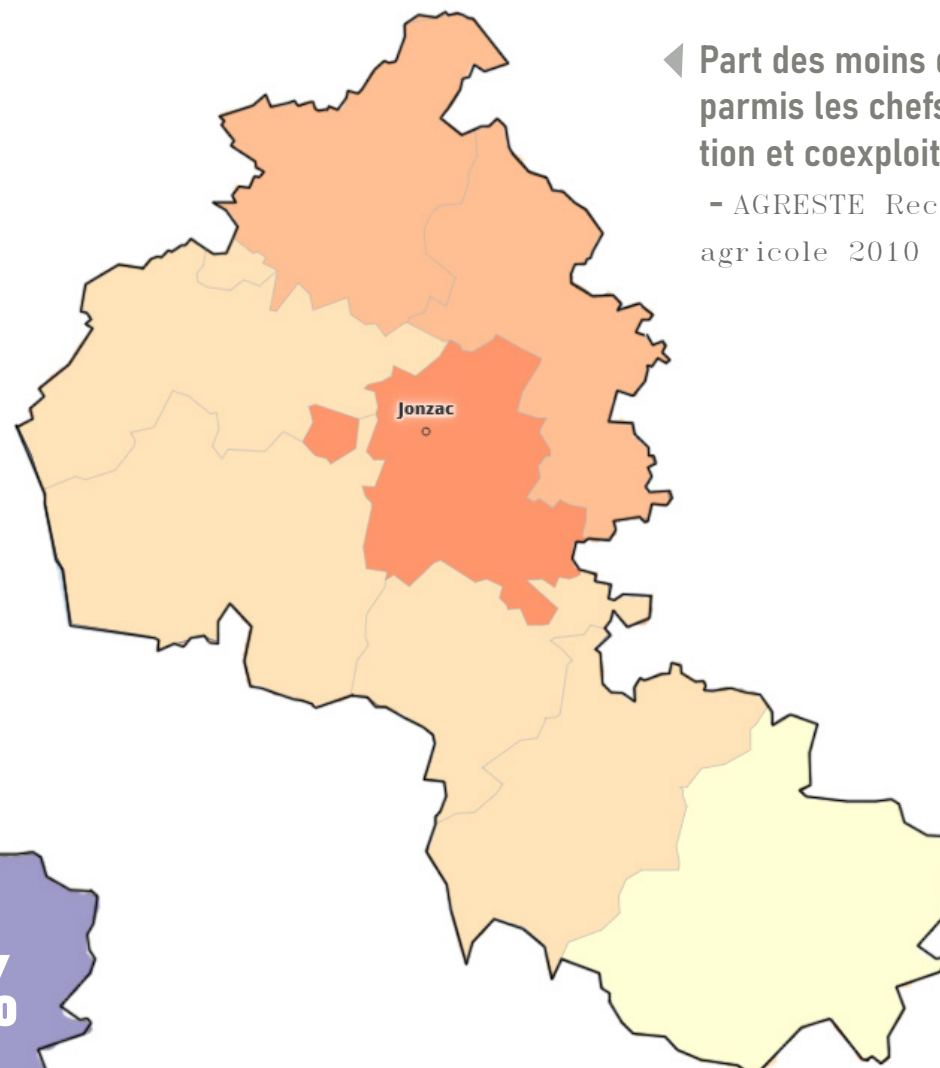
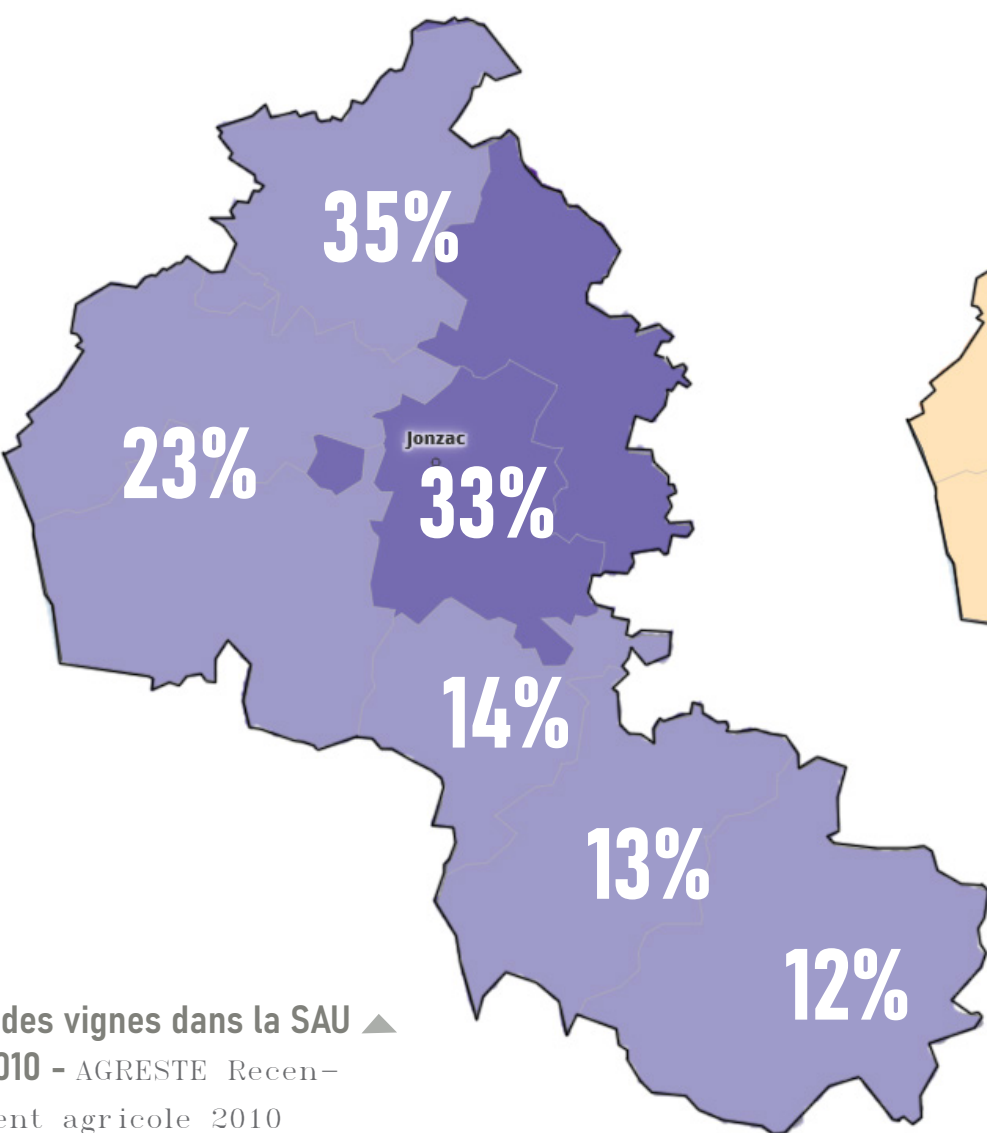
▲ Evolution comparée des espaces de vie avec la CDCHS de 2010 à 2020 par groupe de culture

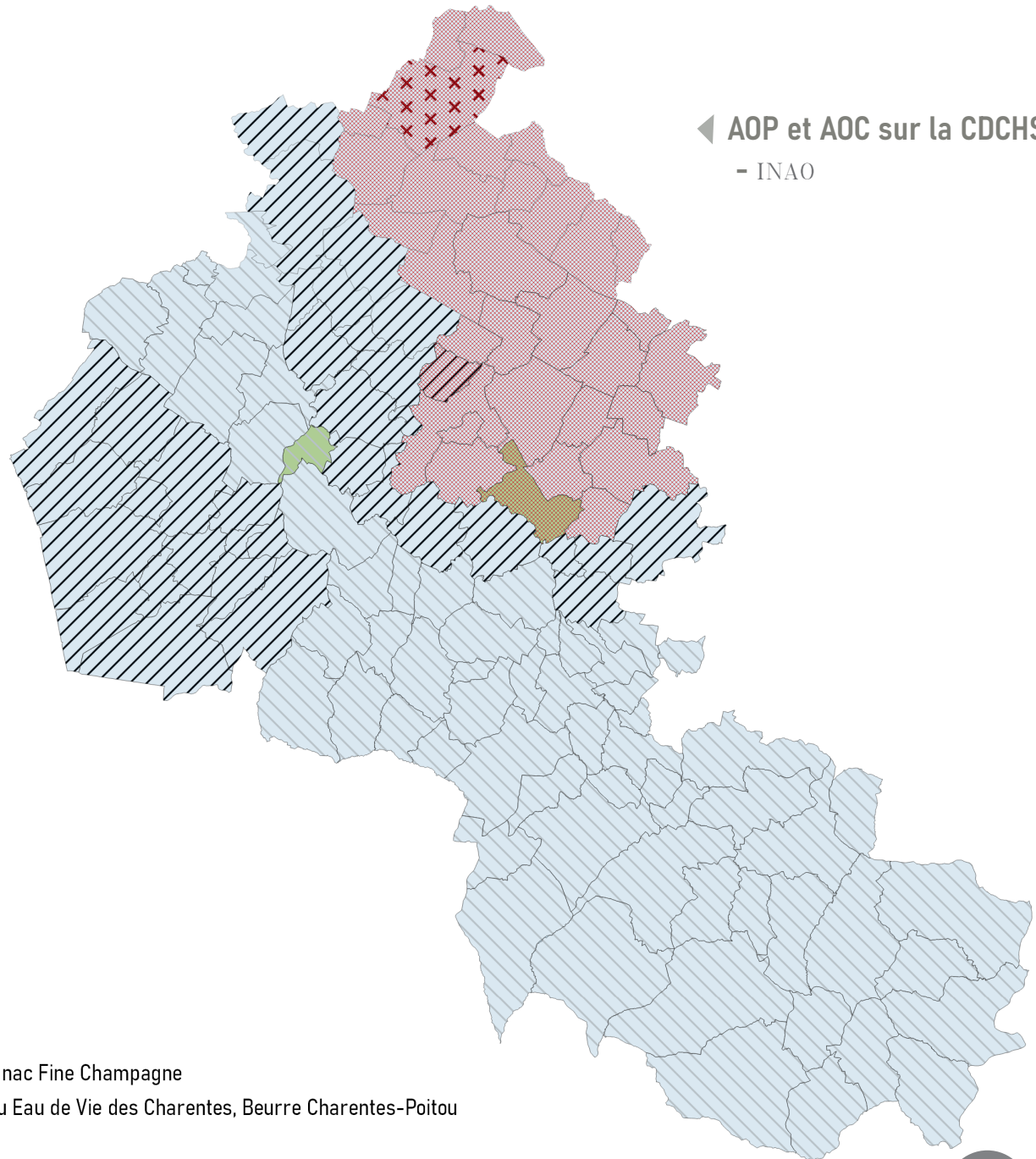
- Cittànova





## » La culture du Cognac : un système économique viable et attractif





## » Une attractivité due à une agriculture de qualité

AOP AOC 2021

▨ Cognac Bons Bois

▨ Cognac Fins Bois

◀ ⤷ Cognac Grande Champagne ou Grande Fine Champagne

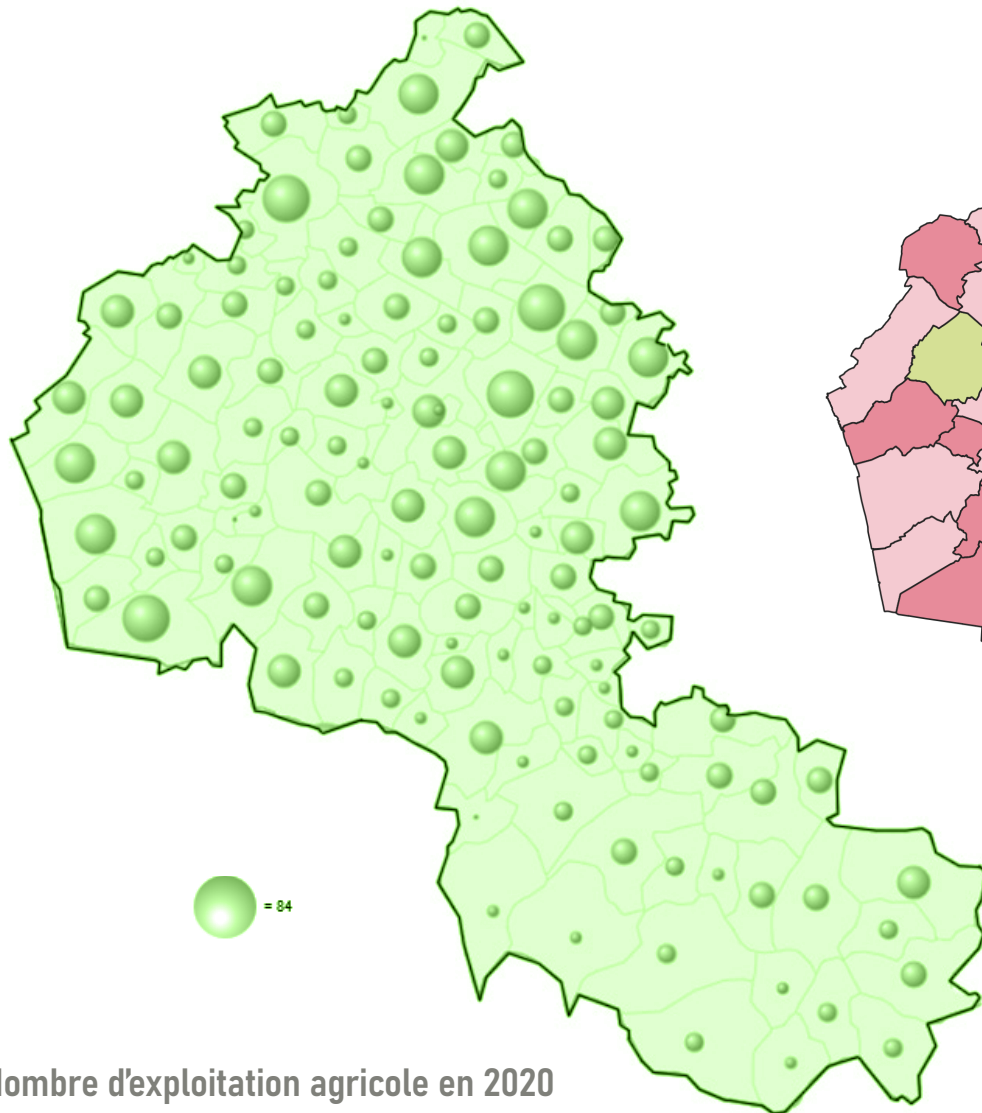
▨ Cognac Petite Champagne ou Petite Fine Champagne, Cognac Fine Champagne

▨ Pineau des Charentes, Cognac ou eau de vie de Cognac ou Eau de Vie des Charentes, Beurre Charentes-Poitou

▨ Cognac bois ordinaire ou bois terroir



## » Une baisse du nombre d'exploitation

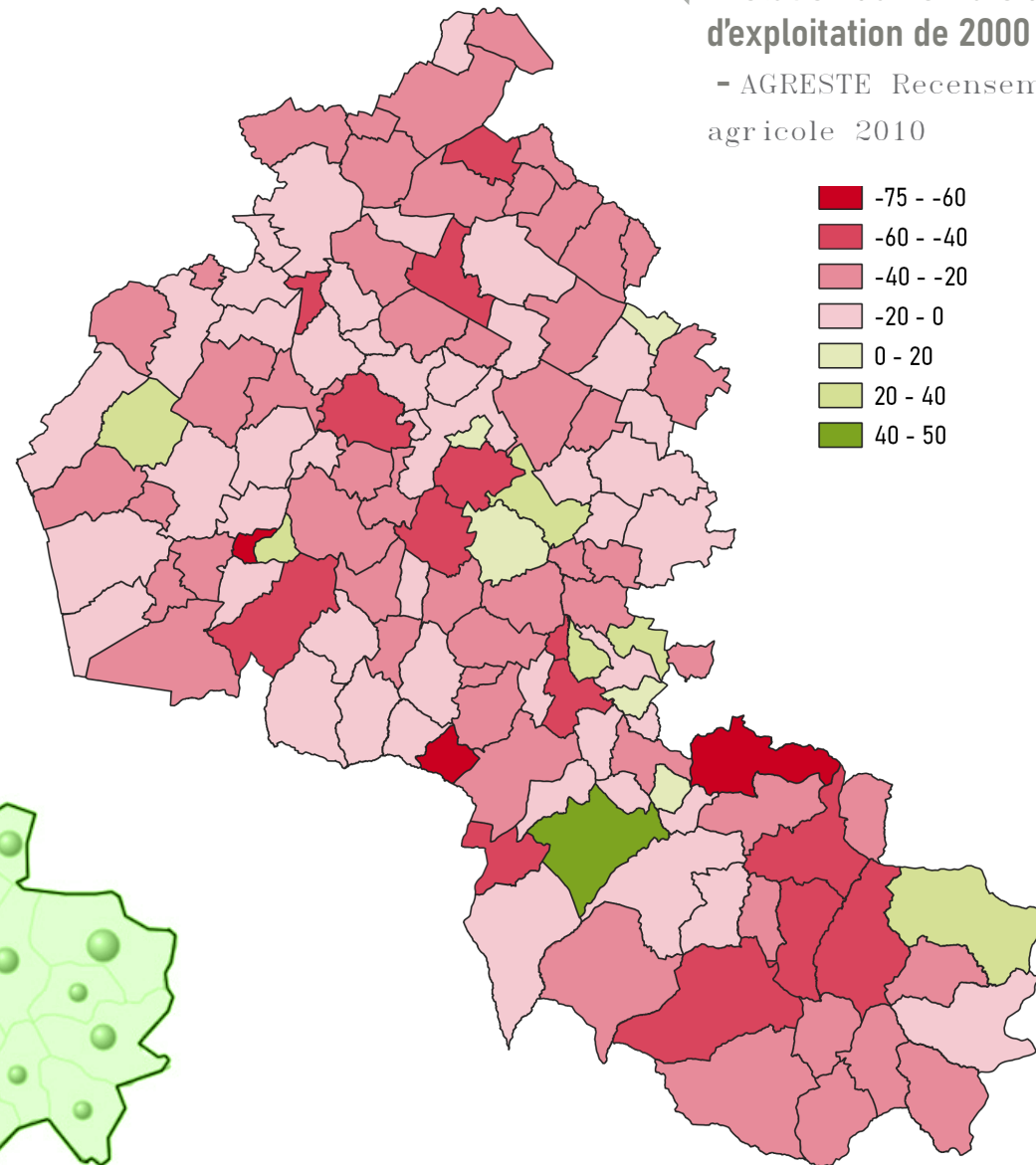


▲ Nombre d'exploitation agricole en 2020

- Données provisoires AGRESTE 2020

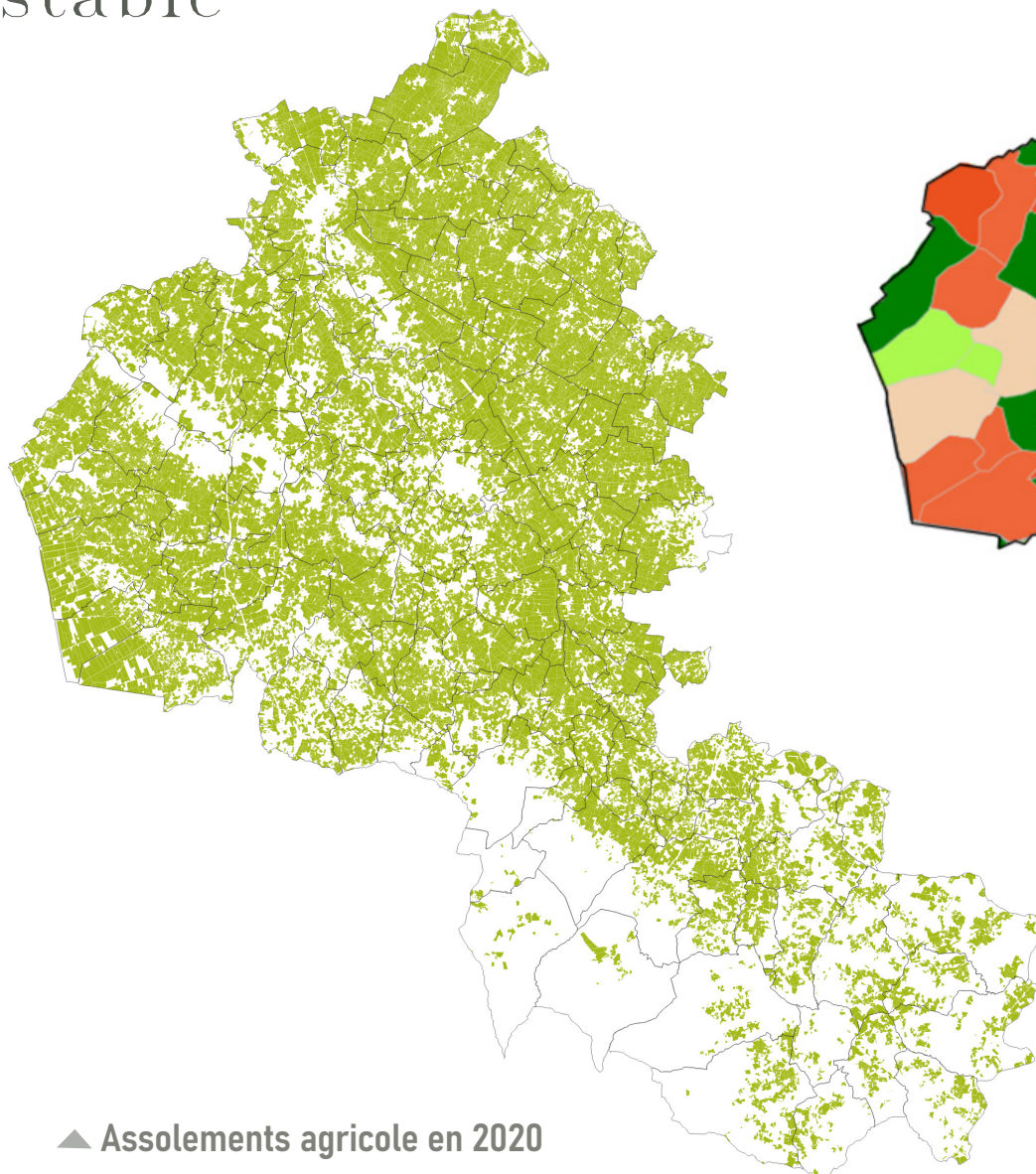
## ◀ Evolution du nombre de chefs d'exploitation de 2000 à 2010

- AGRESTE Recensement agricole 2010



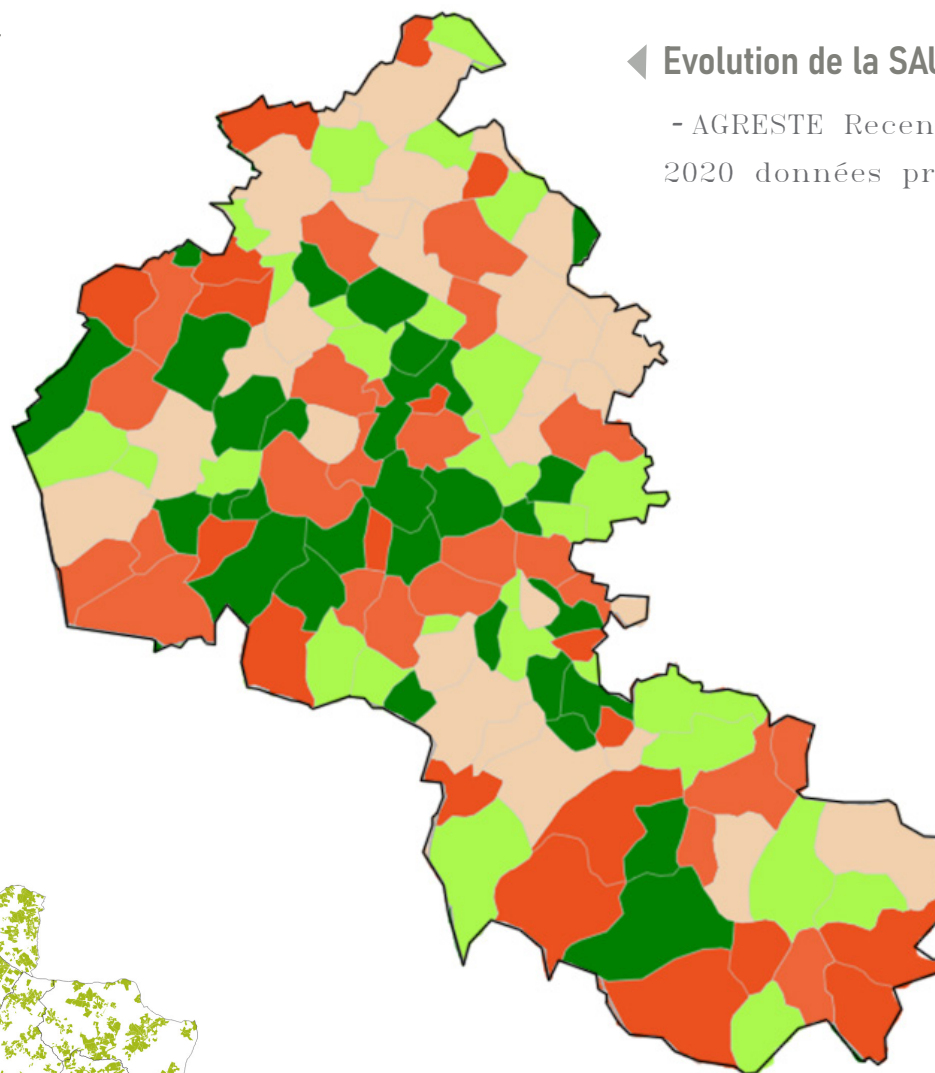


# Une SAU globalement stable



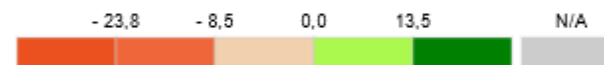
▲ Assolements agricole en 2020

- RPG



◀ Evolution de la SAU de 2010 à 2020

- AGRESTE Recensement agricole  
2020 données provisoires

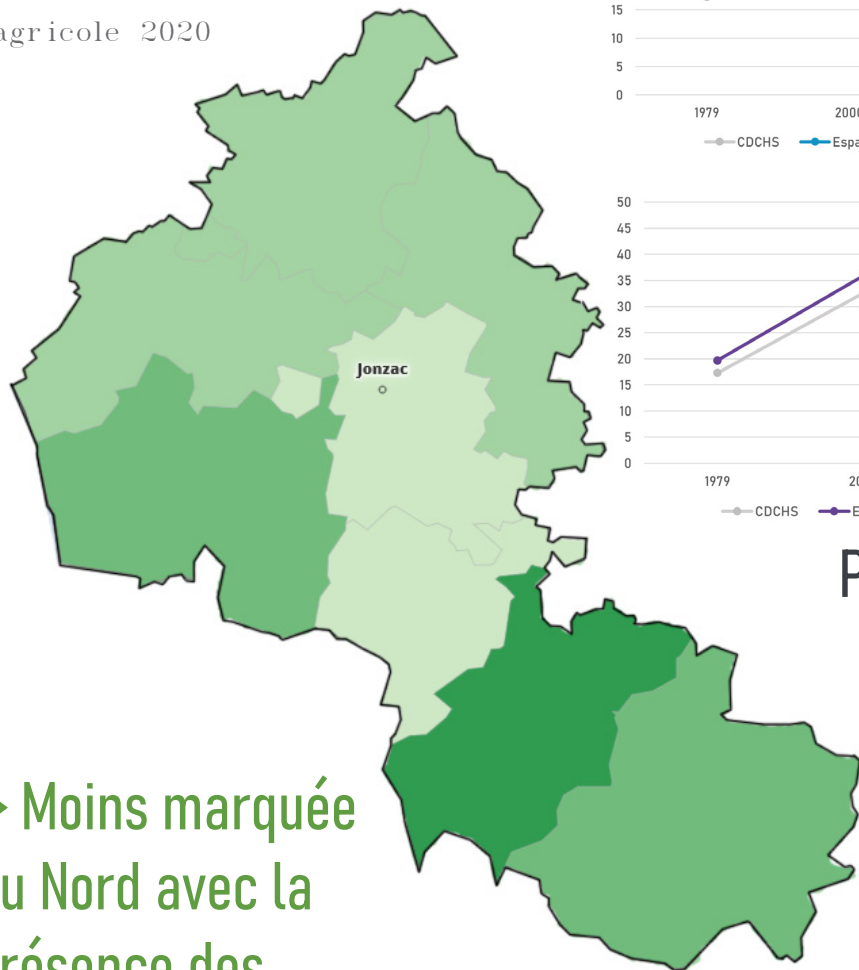




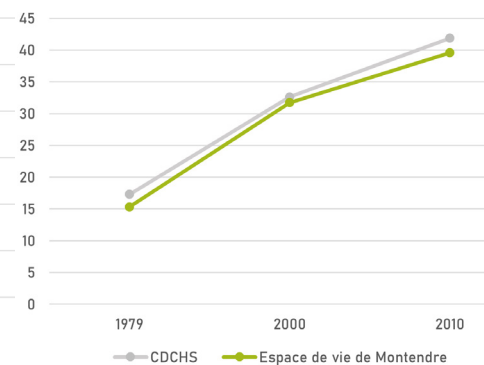
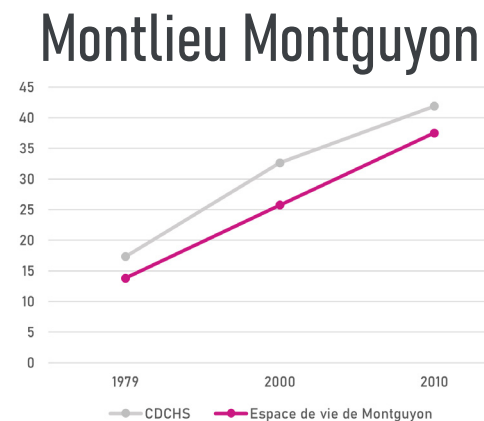
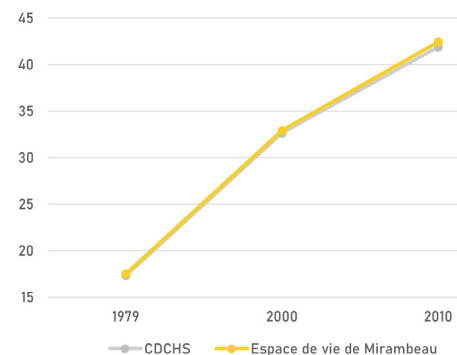
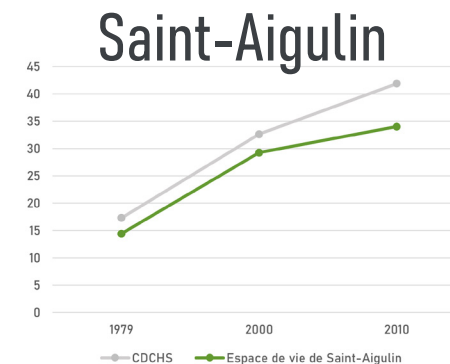
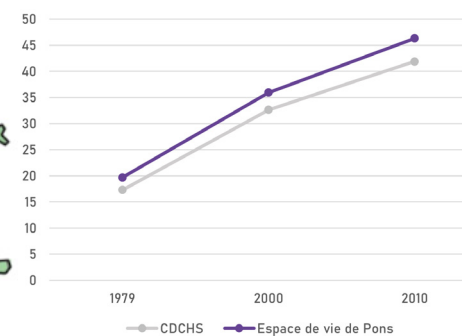
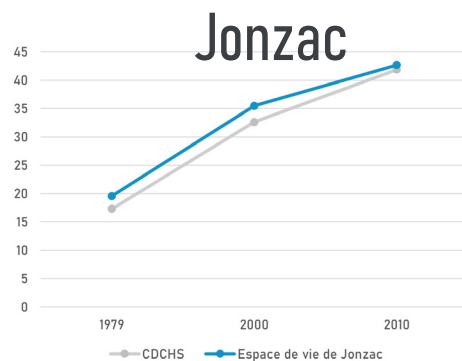
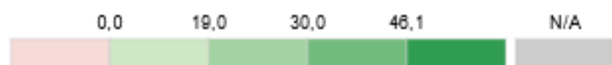
# >> L'augmentation de la taille des exploitations

## ▼ SAU moyenne par exploitation

- AGRESTE Recensement agricole 2020



>> Moins marquée au Nord avec la présence des vignes



## ▲ Evolution de la SAU moyenne par exploitation

- AGRESTE Recensement agricole 2010

L'augmentation de la taille des exploitations est une problématique partagée à l'échelle de la CDCHS mais aussi de toute la France, avec un modèle de reprise des exploitations agricoles qui favorise cette tendance.

# 5\_Quel avenir pour l'agriculture ?



## » Un contexte favorable aux transitions agricoles

### » La feuille de route NeoTerra : La transition agroécologique

La Région a décidé d'accompagner l'ensemble de la filière agricole dans sa transition agroécologique ; avec comme horizon 2030, une agriculture néo aquitaine bio, respectueuse de l'environnement, économe en ressources en eau, sans pesticides de synthèse et moins dépendante des intrants, répondant aux attentes des consommateurs, et intégrant le bien être animal. L'atteinte de ces objectifs devra se faire en améliorant la rémunération des agriculteurs, en développant l'emploi et en s'appuyant sur les filières de qualité et d'origine.

» Défi 1 : Sortir des pesticides et généraliser les pratiques agroécologiques

S'engager vers la sortie des pesticides est une nécessité pour préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, protéger les populations et en premier lieu les agriculteurs.

Pour répondre aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'au déclin de la biodiversité, tout en conservant sa place de leader à l'échelle européenne, la filière agricole néo-aquitaine doit se montrer exemplaire et accélérer sa transition agroécologique.

» Défi 2 : S'adapter au changement climatique et participer à son atténuation

Le réchauffement du climat est devenu un enjeu crucial à intégrer dans la transition des systèmes agricoles et aquacoles. Afin de s'adapter et d'atténuer les conséquences liées au changement climatique, les modèles agricoles doivent nécessairement évoluer, la ressource Eau étant notamment cruciale.

### » Le SRADDET de Nouvelle Aquitaine : Produire et consommer autrement

Notre modèle agricole doit évoluer pour fournir à une population de plus en plus nombreuse une alimentation saine et durable, en créant de la valeur ajoutée dans les territoires. Les politiques d'aménagement doivent intégrer la raréfaction et la dégradation de la ressource en eau, bien commun précieux et fragile, et nous devons produire moins de déchets et mieux les valoriser.

### » Le PCAET de la CDCHS : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique

4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau

4.05 Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales

4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles

#### » Pérenniser la filière viticole et agricole

*La Haute-Saintonge est marquée par un ancrage fort de l'activité vini-viticole, par son inclusion dans le périmètre foncier des crus de l'AOC Cognac, ainsi que les activités annexes comme la tonnellerie, merranderie.*

*Afin de pérenniser cette filière, elle cherche à :*

- **Pérenniser ses productions agricoles contributives de l'identité rurale**, qui participe à la gestion des espaces et au maintien de la diversité des paysages support d'autres activités économiques comme le tourisme.
- **Accompagner le développement de l'activité vini-viticoles.**
- **Encourager le développement et la diversification de l'activité agricole**, dont l'image participe grandement à l'attractivité et la renommée du territoire.
- **Valoriser les productions agricoles locales et favoriser les circuits-courts** (vente directe, approvisionnement des cantines scolaires..) en cohérence avec les aspirations grandissantes des populations pour une alimentation locale et saine.
- **Soutenir la conversion en agriculture biologique et la labellisation des produits** pour une meilleure reconnaissance de la qualité des produits du terroir.

scot





# Une démarche environnementale et de qualité

## » Des agriculteurs conscients d'une transition en cours et déjà engagé dans un changement de pratique



Il existe différents facteurs de qualité sur le territoire de l'espace de vie. Ceux-ci ont été évoqués par une minorité lors de l'enquête agricole, mais constituent tout de même des étapes pour une agriculture eu plus proche des enjeux environnementaux :

- » **Le HVE : Haute Valeur Environnementale** : Cette certification correspond au niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles. Elle garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). Il s'agit d'une mention valorisante, prévue par le Code rural et de la pêche maritime.
- » **La CEC : Certification Environnementale Cognac** : La Certification Environnementale Cognac & HVE est une démarche conçue par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) en collaboration avec les chambres d'agriculture de la Charente et de la Charente-Maritime ainsi que l'institut français de la vigne et du vin IFV. Cette certification globale de l'exploitation permet de développer et faire reconnaître les bonnes pratiques adoptées sur son exploitation en terme de raisonnement des intrants, maintien de la biodiversité et protection de l'environnement. Elle permet la double reconnaissance du cahier des charges Haute Valeur Environnementale (HVE) et celui de la filière Cognac : certification environnementale Cognac.
- » **L'AB : L'agriculture biologique** : L'agriculture biologique, et son label AB, est un mode de production ayant pour objectif de rapprocher au maximum les productions agricoles des conditions naturelles de vie des animaux et des plantes -interdisant l'utilisation de produits issus de la chimie de synthèse-, reposant sur des principes écologiques, sociaux et économiques. Beaucoup poursuivent cette qualité mais peu tendent à s'engager dans cette démarche. Sur l'espace de vie de Pons, l'agriculture biologique représente 330Ha en 2019, soit 2% de sa SAU totale. C'est une proportion similaire à celle de la CDCHS qui possède près de 2000Ha de SAU en agriculture biologique. Cela reste bien plus faible que la moyenne nationale à 8.3% en 2019 et qui monte aujourd'hui à 9.5%.



## » La monoculture, un risque face aux aléas environnementaux pour le territoire où la viticulture est très rentable

Les agriculteurs sont conscients des risques qu'impliquent la monoculture, notamment celle du Cognac constaté sur la partie Est du territoire. Face aux aléas climatiques, aux épidémies, et même aux changements de goûts de la société, les cultures peuvent subir de fortes pertes économiques lorsqu'elles ne sont pas assez diversifiées. On cherche donc à multiplier les types de cultures, mais aussi les formes que peuvent prendre l'agriculture dans sa production.

## » Une agriculture qui prend de nouvelle forme, à intégrer dans les documents d'urbanisme :

### Des activités qui ne sont plus de l'ordre de l'agriculture, en lien étroits avec celle-ci.

- » Les activités complémentaires voire industrielles : brasserie de bière, distillerie à grande échelle, stockage de l'eau de vie de grande dimension...
- » Les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) qui ont besoin de se localiser à proximité des agriculteurs pour fonctionner : vendeurs de paille, distillateurs...

Ces types d'activité sont à recenser et localiser, afin de permettre différentes typologies de réglementation dans les nouveaux zonages des Plan Locaux d'Urbanisme concernant les zones agricoles.

#### **PRESCRIPTION :** Favoriser le bon fonctionnement des exploitations agricoles.

- ➔ Eviter ou limiter le morcellement des exploitations, en prenant en compte la localisation des sièges d'exploitation en lien avec les besoins des activités agricoles (élevage, polyculture, sylviculture, viticulture..).
- ➔ Les documents d'urbanisme locaux veillent à assurer le bon fonctionnement des exploitations agricoles au regard de :
  - Leur proximité avec des bâtiments d'exploitation existants ou futurs ;
  - Leur projet de développement économique ;
  - L'organisation du parcellaire d'exploitation (ensemble de parcelles exploitées par le même exploitant) ;
  - L'accessibilité des parcelles et la circulation des engins agricoles et des troupeaux ;
  - L'usage des parcelles : aménagements, nature des cultures, plan d'épandage..
- ➔ Prévoir les possibilités de réalisation de réserves de substitution pour accompagner l'adaptation au changement climatique sous conditions de conformité avec la loi sur l'eau

#### **PRESCRIPTION :** Encourager le développement et la diversification agricole.

- ➔ Prévoir, dans les zones A et N, les possibilités d'implantation d'activités accessoires à l'activité agricole :
  - Les besoins immobiliers liés aux activités de vente, préparation, transformation, création de valeur sur place des produits de l'exploitation ;
  - Les besoins immobiliers liés aux activités touristiques et de loisirs accessoires à l'activité agricole : chambre d'hôte, table d'hôte en lien avec une activité de découverte de l'activité agricole et l'agro-tourisme ;
  - Les possibilités de changement de destination de bâtiments agricoles qui pourraient être utilisés pour des activités complémentaires de revenus (transformation, préparation, tourisme...) : soit qui ne rentrent pas dans la définition des activités accessoires mais qui ne remettent pas en cause l'activité agricole, soit qui permettent la mutualisation de certaines activités et la coopération entre les exploitants ;
  - Les documents d'urbanisme locaux autorisent les activités de vente directe sur les sites d'exploitations agricoles afin d'encourager le développement de la vente directe et des circuits-courts de distribution.
  - Prévoir, hors zones A et N, les possibilités d'implantation d'activités de diversification de l'agriculture dans les zones urbaines ou dans les parcs d'activités le cas échéant.
  - Permettre l'installation de production d'énergies renouvelables au sein des exploitations agricoles pour favoriser le maintien de l'agriculture.
  - Encourager le double usage des sols, en permettant notamment l'installation de dispositifs photovoltaïque dans le cadre de démarche agrivoltaïque par exemple.

## » Le photovoltaïque, secteur d'enjeu pour la Haute Saintonge

Inaugurée en 2012, la centrale photovoltaïque de Saint Léger s'étend sur 17Ha. Elle dispose d'une puissance de 10,7 MW avec panneau polycristallin de 230 W et inverseurs SMA.

Les agriculteurs de la Haute Saintonge étant fortement sollicités pour l'installation de champs photovoltaïque, il est nécessaire de le prendre en compte dans les documents d'urbanisme afin d'avoir un déploiement concerté sur l'ensemble de l'intercommunalité, préservant la qualité des pratiques agricoles du territoire

## Énergies renouvelables et agrivoltaïsme



▲ Centrale photovoltaïque à Saint Léger,  
TSK, fabricant de la centrale

📌 Objectif 2.2.3. : Articuler le développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et de l'environnement

En cohérence avec les objectifs de la stratégie énergétique de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge appuyée sur les démarches TEPCV, TEPOS, Cit'ergie, Dynamic Bois,... les documents d'urbanisme contribueront à renforcer le mix énergétique du territoire en permettant les installations visant à produire des énergies renouvelables (énergies solaires, éolienne, biomasse,...) tout en veillant à leur intégration dans l'environnement dans le respect des orientations et prescriptions relatives à la préservation de la biodiversité

**PRESCRIPTION :** Encadrer le développement des équipements de production d'énergie renouvelable

### Le photovoltaïque et dispositifs solaires :

- Privilégier l'implantation des parcs photovoltaïques sur des zones dégradées ou artificialisées (friches industrielles, anciennes carrières ou décharges, délaissés routiers...)
- En dehors de ces zones dégradées ou artificialisées, l'installation de parcs photovoltaïques peut se faire sur des espaces non exploités ou ne présentant pas les meilleurs potentiels agronomiques.
- Conditionner l'implantation photovoltaïque au sol à des critères de réversibilité, ou de multifonctionnalité (agrivoltaïsme par exemple associant pastoralisme et photovoltaïque ou vigne avec ombrières photovoltaïque...), permettant une limitation des impact sur la biodiversité et le maintien du fonctionnement des exploitations agricoles à proximité.
- Rechercher la meilleure intégration possible pour limiter leur atteinte aux paysages

## » La méthanisation, une volonté régionale de développement

GRDF a lancé un gros projet pour valoriser la méthanisation sur la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie.

La région s'est fixée comme objectif de produire 30% de sa consommation en gaz vert en 2030, pour aller jusqu'à 100% en 2050, et ainsi être autonome en gaz naturel.

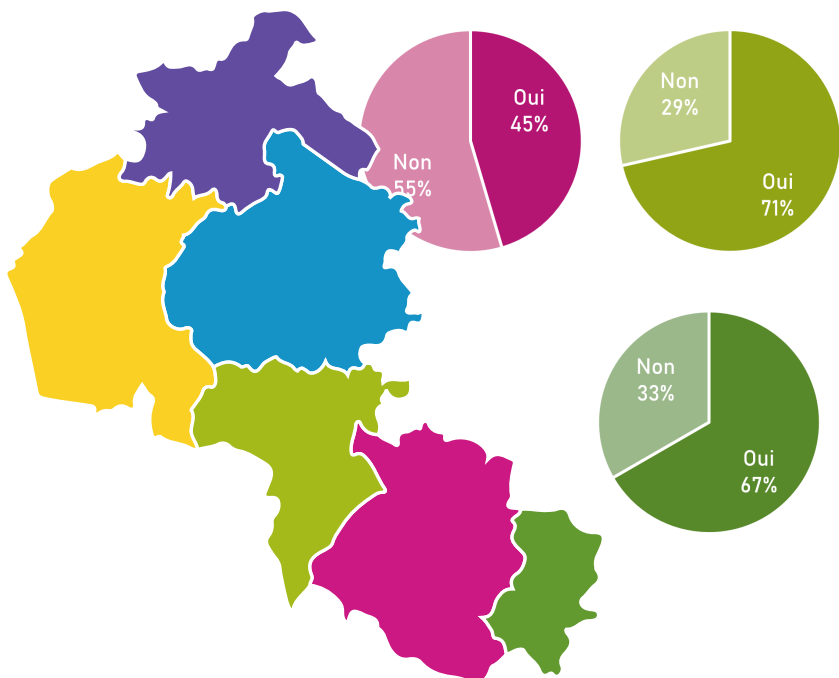
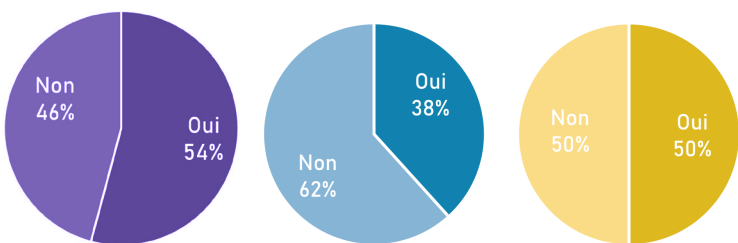




# La cohabitation agricole

Un territoire attractif pour de nouvelles populations qui pose des questions de cohabitation avec ces "néo-ruraux"

EXISTE-T-IL DES HABITATIONS OCCUPÉES PAR DES TIERS (PERSONNES NON LIÉES À L'EXPLOITATION) À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION (100M) ?



Si les conflits de voisinage sont peu évoqués lors de l'enquête, ils ressortent des conversations de territoire de décembre 2021. Le problème de la cohabitation de cette population rurale et notamment agricole avec les nouveaux arrivants est lié selon les élus aux nuisances (sonores et olfactives) que peuvent provoquer les exploitations, ainsi qu'à une incompréhension des pratiques agricole.

Objectif 3.3.1. : Pérenniser la filière viticole et agricole.

**PRESCRIPTION :** Préserver et valoriser les espaces agricoles par la maîtrise de la consommation foncière.

- ↳ Le SCoT fixe une enveloppe foncière maximale de 600 ha, soit 32 ha/an en extension des enveloppes urbaines existantes.
- ↳ Evaluer l'impact de l'urbanisation sur le fonctionnement agricole en fonction notamment de la qualité agronomique des sols et les périmètres des espaces labellisés (AOC, IGP.).
- ↳ Limiter la consommation d'espace par le biais des modalités de développement urbain, en renouvelant la ville sur elle-même, en travaillant sur les friches économiques, et en optimisant les densités urbaines, etc.

## Une enveloppe urbaine existante, c'est quoi ?

C'est l'espace urbanisé existant à la date d'approbation du SCOT en prenant en compte les espaces non urbanisés éventuellement enclavés en fonction de leur fonctionnalité agricole, forestière ou naturelle, et des enjeux de maintien d'une agriculture de proximité (maraichage, vergers de fruits,...) si le cas se présente.

Enveloppe urbaine « optimale » si pas d'impact sur les exploitations agricoles



Enveloppe urbaine « optimale » si espace agricole productif (1)



Enveloppe urbaine « optimale » si espaces agricoles productifs (1) et (2)



Illustration d'exemples de définition de l'enveloppe urbaine

SCoT

# Les circuits courts

SCoT  
TONGE

**RECOMMANDATION :** Valoriser les productions agricoles locales et favoriser les circuits-courts.

⇒ Organiser la promotion de productions locales notamment au travers de la mise a disposition d'espace sur les marchés ;

» Une valorisation de nos producteurs grâce à la démarche sur les circuits courts

» Des initiatives à différentes échelles :  
Intercommunale avec la Chambre d'Agriculture  
Communale, par exemple marchés de producteurs  
Organisations et associations  
A l'échelle de l'exploitation



◀ Le moulin solidaire à Cercoux  
- Cittanova





# La vacance agricole

» Quels usages pour les bâtiments agricoles délaissés ?



» Des friches aux morphologies différentes à recenser :  
Corps de ferme abandonné  
Zone agricole devenue industrielle  
Abattoir...

» Des potentiels à mobiliser :  
Foncier  
Patrimoine  
Energie

» Des financements à trouver :  
Sensibilisation  
Mise en relation  
Information

◀ Exploitation à l'abandon à Boisredon  
- Cittànova



# Temps d'échange

Quels sont les enjeux agricoles prioritaires de la CDCHS ?

## Conserver une activité agricole et permettre son développement

- Valoriser la **diversification des cultures** afin de rendre le territoire plus résistant au changement climatique
- Permettre le **développement des bâtiments** qui accueillent des activités de distillerie
- Penser l'**implantation des parcelles agricoles en parallèle des enveloppes urbaine** (zone tampon, éviter les conflits de voisinage)
- **Sensibiliser la population** aux pratiques agricoles afin d'éviter les incompréhensions (traitement, nuisances sonores, ...)
- Développer des **outils de communication** entre les agriculteurs et leurs voisins
- **Conforter la transition écologique** des pratiques agricoles (Bio, HVE, Haies...)
- **Penser la remobilisation ou le changement de destination des sièges d'exploitations au cœur des centre-bourgs**
- Mettre en place des **solutions pour palier au manque de main d'oeuvre**
- Penser la **réutilisation des prairies** impliquée par la baisse du nombre d'éleveurs
- **Limiter les impacts de la sylviculture et de l'exploitation forestière** sur le paysage et la biodiversité

**Le PAT**

**Plan Alimentaire Territorial**